

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1976.  
Enregistré à la présidence du Sénat le 2 mars 1977.

## RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

*au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1),  
à la suite de la mission effectuée, du 9 au 23 septembre 1976,  
par une délégation de cette Commission, chargée d'étudier les  
relations commerciales de la France avec la Bulgarie, la Rou-  
manie et la Tchécoslovaquie,*

Par MM. André BARROUX, Georges BERCHET, Gérard EHLERS,  
Bernard LEGRAND, Louis MARRÉ, Robert PARENTY et  
Pierre PERRIN,

Sénateurs.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Bertaud, président ; Paul Mistral, Joseph Yvon, Marcel Lucotte, Michel Chauty, *vice-présidents* ; Jean-Marie Bouloux, Fernand Chatelain, Marcel Lemaire, Jules Pinsard, *secrétaires* ; Charles Alliès, Octave Bajeux, André Barroux, Charles Beaupetit, Georges Berchet, Auguste Billiemaz, Amédée Bouquerel, Frédéric Bourguet, Jacques Braconnier, Marcel Brégégère, Raymond Brun, Paul Caron, Auguste Chupin, Jean Colin, Francisque Collomb, Jacques Coudert, Maurice Coutrot, Pierre Croze, Léon David, René Debesson, Hector Dubois, Emile Durieux, Gérard Ehlers, Jean Filippi, Léon-Jean Grégory, Mme Brigitte Gros, MM. Paul Guillaumot, Rémi Herment, Maxime Javelly, Pierre Jeambrun, Alfred Kieffer, Pierre Labonde, Maurice Lalloy, Robert Laucournet, Bernard Legrand, Léandre Létouart, Paul Malassagne, Louis Marré, Pierre Marzin, Guy Millot, Henri Olivier, Louis Orvoen, Robert Parenty, Albert Pen, Pierre Perrin, André Picard, Jean-François Pintat, Richard Pouille, Henri Prêtre, Maurice PrévotEAU, Jean Proriot, Roger Quilliot, Jean-Marie Rausch, Jules Roujon, Guy Schmaus, Michel Sordel, Pierre Tajan, René Travert, Raoul Vadepiéd, Jacques Verneuil, Charles Zwickert.

## SOMMAIRE

---

	Pages.
<b>Le programme du voyage</b> .....	5
<b>Les enseignements de la mission</b> .....	11
<b>I. — Trois visages du socialisme :</b>	
A. — La Tchécoslovaquie .....	18
B. — La Roumanie .....	29
C. — La Bulgarie .....	37
<b>II. — L'organisation du commerce extérieur :</b>	
A. — Le monopole du commerce extérieur .....	44
B. — Le Conseil d'aide économique mutuelle (C. A. E. M.).....	48
<b>III. — Commerce et coopération avec la France :</b>	
A. — Les formes de la coopération.....	57
B. — Les échanges avec la France :	
1. — La Tchécoslovaquie .....	60
2. — La Roumanie .....	64
3. — La Bulgarie .....	70
C. — Les obstacles au développement des exportations françaises :	
1. — La discontinuité des relations commerciales.....	75
2. — La concurrence occidentale .....	80
3. — Le déséquilibre des échanges .....	83
<b>Conclusion</b> .....	89

Mesdames, Messieurs,

Du 9 au 23 septembre 1976, une délégation de la Commission des Affaires économiques et du Plan s'est rendue en Tchécoslovaquie, en Roumanie et en Bulgarie pour **étudier les moyens d'y assurer le développement des exportations françaises.**

En effet, *le niveau des échanges* de la France avec les pays de l'Est, qui n'ont représenté, en moyenne depuis quinze ans, que 3,5 % de ses exportations et 2,5 % de ses importations, *ne correspond pas à la puissance et au dynamisme économique des partenaires.*

Les pays de l'Est constituent, par la nature même de leur système économique mais aussi par l'effet de la politique d'industrialisation massive qu'ils mènent dans le cadre de la division socialiste internationale du travail, **des marchés particulièrement importants** : leur croissance forte et régulière peut se révéler, pour les échanges français, un *pôle de stabilité* de nature à favoriser la *diversification* et le *redéploiement* rendus nécessaires par la crise.

D'autre part, ces mêmes pays absorbent une fraction relativement importante de nos exportations de biens d'équipement (6,7 % en 1974) ainsi que d'ensembles industriels dont la dimension et les caractéristiques permettent aux entreprises françaises de manifester et de parfaire leur maîtrise de certaines techniques de pointe.

C'est ainsi que la Tchécoslovaquie, la Roumanie et la Bulgarie représentent, du point de vue de leur niveau de développement ou de la rapidité de leur croissance, des débouchés pour l'économie française qu'il importe d'accroître, tant en valeur absolue que par rapport à nos concurrents occidentaux.

**Comprendre les obstacles qui s'opposent à l'expansion de nos échanges** avec ces trois pays et tenter d'y **porter remède**, tel était l'objet de la mission accomplie par la délégation de la Commission des Affaires économiques et du Plan.

Celle-ci était composée de :

MM. André Barroux, président, Georges Berchet, Gérard Ehlers, Bernard Legrand, Louis Marré, Robert Parenty, Pierre Perrin et elle était accompagnée par M. Daniel Ergmann, administrateur des Services du Sénat.

ITINERAIRE DE LA MISSION SENATORIALE



## PROGRAMME DU VOYAGE

*Jeudi 9 septembre 1976 :*

Partie à 10 h 30 de Paris-Orly par le vol régulier d'Air France, la délégation est arrivée, à 10 h 50 (heure locale), à **Prague** où elle a été accueillie par diverses personnalités tchécoslovaques, ainsi que par Son Excellence M. Emmanuel d'Harcourt, ambassadeur de France.

Puis elle s'est rendue à l'Assemblée fédérale de la République socialiste tchécoslovaque où elle a été reçue devant les caméras de télévision par M. Dalibor Hanes, vice-président, dont elle était l'hôte à déjeuner. Le repas a été suivi d'un entretien avec les personnalités ayant participé au déjeuner, entretien au cours duquel fut évoqué l'ensemble des relations franco-tchécoslovaques.

En fin d'après-midi, la délégation était attendue au Conseil national tchèque où elle a été accueillie par M. Evzen Erban, président, médaillé français de la Résistance. Celui-ci l'a ensuite reçue à dîner au château de Zbraslav, qui abrite le musée de la sculpture tchèque moderne.

*Vendredi 10 septembre 1976 :*

La délégation, accompagnée par M. R. Lemaréchal, conseiller commercial, a visité l'usine A. R. I. T. M. A. où sont construits des ordinateurs.

En fin de matinée, elle s'est rendue au ministère du commerce extérieur pour avoir avec M. Jakubets, vice-ministre, et d'autres responsables de l'administration et des entreprises, une réunion de travail au cours de laquelle ceux-ci évoquèrent les divers obstacles non tarifaires qui s'opposent à la vente en France des produits tchécoslovaques.

La délégation fut ensuite l'hôte à déjeuner de Son Excellence M. E. d'Harcourt en présence de nombreuses personnalités tchécoslovaques, parmi lesquelles on peut mentionner, outre MM. E. Erban et D. Hanes, MM. Kucera, vice-président de l'Assemblée fédérale, et Exner, vice-président de la Chambre du peuple.

Puis la délégation a été reçue par M. Spacil, vice-ministre des Affaires étrangères, qui a replacé les rapports économiques franco-tchécoslovaques dans leur contexte politique.

Dans la soirée, la délégation a assisté, en compagnie de M. M. Martin, conseiller, à un concert de l'orchestre philharmonique tchèque dirigé par M. Neunann.

*Samedi 11 septembre 1976 :*

Visitant la ville de Prague au cours de la matinée, la délégation a pu apprécier le charme de la vieille ville et de ses édifices baroques, ainsi que la majesté du château de Prague.

Dans l'après-midi, la délégation est allée se recueillir au mémorial élevé à l'emplacement du petit village de Lidice, rasé par les Nazis en représailles de l'assassinat de Heydrich, « protecteur » de Bohême.

Le soir, elle a assisté à un spectacle de ballet : « Spartakus ».

*Dimanche 12 septembre 1976 :*

La délégation a visité, en compagnie de Son Excellence M. E. d'Harcourt, les châteaux de Karlstejn et de Konopiste, dans les environs de Prague.

*Lundi 13 septembre 1976 :*

La délégation s'est d'abord rendue à la Chambre de commerce tchécoslovaque, où elle a été reçue par M. Cerny, président, ainsi que par des directeurs de centrales du commerce extérieur, pour tenir une réunion de travail au cours de laquelle ont été plus particulièrement évoqués les problèmes de commercialisation.

En fin de matinée, la délégation s'est entretenue avec M. Sedivy, vice-président de la Commission de planification, qui lui a précisé les perspectives du nouveau plan quinquennal.

Partie à 13 heures sur les lignes intérieures tchécoslovaques à destination de **Kosice**, la délégation, accompagnée de Son Excellence M. E. d'Harcourt, y est arrivée en fin d'après-midi pour visiter un combinat sidérurgique employant près de 23 000 personnes et produisant de 7 à 8 millions de tonnes d'acier.

*Mardi 14 septembre 1976 :*

S'étant envolée à 9 heures de Kosice à destination de **Bratislava**, la délégation y est reçue en fin de matinée, puis invitée à déjeuner par M. Stencel, vice-président du Conseil national slovaque.

Dans l'après-midi, la délégation a visité une importante coopérative (5 200 ha) aux activités très diversifiées (blé, vin, aliments pour le bétail, élevage). La « J. R. D. », où elle a pu dîner dans une ambiance particulièrement chaleureuse.

*Mercrèdi 15 septembre 1976 :*

Partie à 8 h 25 de Bratislava sur les lignes intérieures tchécoslovaques, la délégation n'a pas pu, à cause du mauvais temps, atterrir à Prague d'où elle devait prendre un autre avion pour Bucarest. Dé retour à Bratislava, elle a pu, grâce à l'action diligente de Son Excellence M. E. d'Harcourt et de ses services, rejoindre Vienne en voiture ; là, elle a été accueillie par M. Humann, chargé d'affaires, qui, au pied levé, a pu mettre au point un programme comportant un déjeuner à l'hôtel Hilton et la visite de la capitale autrichienne.

Partie de Vienne à 18 heures, la délégation est arrivée à 21 h 30 à l'aéroport de Bucarest-Otopeni où elle a été accueillie par diverses personnalités roumaines, ainsi que par Son Excellence M. Raoul Delaye, ambassadeur de France, et M. J.-C. Bouchet, conseiller commercial. Elle s'est ensuite rendue à l'ambassade de France où elle était attendue à dîner en présence de nombreuses personnalités roumaines dont MM. V. Teodorescu, vice-président de la Grande Assemblée Nationale, et M. I. Salapa, président de la Commission économique et financière de la Grande Assemblée Nationale.

*Jeudi 16 septembre 1976 :*

La délégation, accompagnée dans tous ses déplacements officiels par MM. Kalin, secrétaire des affaires étrangères, et Mihutu, conseiller à la Grande Assemblée Nationale — sans lesquels son séjour en Roumanie ne se serait pas déroulé dans d'aussi bonnes conditions — s'est d'abord rendue avec Son Excellence M. R. Delaye et M. J. C. Bouchet dans la région de Pitesti. Après avoir admiré le monastère orthodoxe de Curtea de Arges, ainsi que le site du barrage de l'Arges, la délégation a été reçue à déjeuner par le directeur de l'usine « Dacia » qui produit sous licence Renault des voitures de type R 12. Le repas, au cours duquel furent évoquées les difficultés de la coopération industrielle franco-roumaine en matière automobile, fut suivi de la visite des installations.

Le soir, la délégation fut l'hôte à dîner de M. I. Salapa, président de la Commission pour l'industrie et l'activité économique et financière.

*Vendredi 17 septembre 1976 :*

Au cours de la matinée, la délégation a d'abord visité la fabrique de composants électroniques I. P. R. S. de Bancasa dans

la banlieue de Bucarest, dont les premières productions avaient été réalisées à partir de brevets français ; puis elle eut un entretien avec M. N. Stephan, premier vice-ministre du commerce extérieur.

Après avoir déjeuné chez M. J.-C. Bouchet, conseiller commercial, avec les autres membres du service, la délégation a eu une réunion de travail avec M. I. Salapa, président de la Commission pour l'industrie et l'activité économique et financière de la Grande Assemblée Roumaine ; au cours de cet entretien furent évoqués, tant les perspectives de développement de l'économie roumaine que les obstacles au développement de ses échanges avec la France.

En fin de journée, la délégation a assisté à un spectacle folklorique, puis s'est envolée, en compagnie de M. J.-C. Bouchet, à 22 h 50, à destination de Constantza ; de là, elle s'est rendue à la station balnéaire de **Mamaia** sur le littoral de la Mer noire.

*Samedi 18 septembre 1976 :*

Reçue en début de matinée au siège du Conseil populaire du département de **Constantza** par M. Popa, vice-président, qui a dressé un tableau de l'économie régionale, la délégation a visité successivement une coopérative agricole et la station viticole de Murfatlar.

A la suite du repas offert par M. Popa, la délégation a visité certaines stations du littoral, dont l'ensemble constitue un centre touristique de 125 000 lits.

*Dimanche 19 septembre 1976 :*

Après une matinée de repos passée au Club Méditerranée, la délégation s'est envolée à destination de **Bucarest**.

*Lundi 20 septembre 1976 :*

La délégation a d'abord rendu une visite de courtoisie à M. Nicolas Giosan, président de la Grande Assemblée Nationale roumaine ; puis, après un déjeuner à l'Ambassade de France, elle s'est envolée à 15 h 40 à destination de **Sofia**.

Arrivée à 15 h 40, la délégation y était attendue par diverses personnalités bulgares représentant l'Assemblée Nationale, le ministère des Affaires étrangères, du Conseil d'Etat, ainsi que par M. Albert Pavec, chargé d'affaires français en l'absence de Son Excellence Mlle Christiane Malitchenko, ambassadeur de France.

Dans la soirée, la délégation a été reçue par M. et Mme Albert Pavec, à leur domicile privé.



*Mardi 21 septembre 1976 :*

Dans la matinée, la délégation a visité Sofia, puis déjeuné dans le site montagneux de Kopitoto en compagnie de Mme Albert Pavec et de M. Not, attaché culturel.

Ensuite, elle s'est rendue à l'Assemblée Nationale bulgare pour avoir une réunion de travail avec M. S. Dalbokov, président de la Commission du développement économique et social, avant d'être reçue par son président M. Vladimir Bonev.

Enfin, la délégation a été reçue à dîner par M. Ninko Stefanov, vice-président de l'Assemblée Nationale à la « Résidence Obo-richte ».

*Mercredi 22 septembre 1976 :*

La délégation a d'abord eu un entretien avec M. P. Bachikarov, vice-ministre du Commerce extérieur, puis une réunion de travail avec M. Penko Penkov, président de la Chambre de commerce et d'industrie bulgare, en présence d'une soixantaine de chefs d'entreprise, au cours desquels furent évoquées les difficultés du commerce franco-bulgare.

Après avoir été l'hôte à déjeuner de M. Penko Penkov, la délégation a successivement visité le chantier de construction d'un hôtel par une firme française, l'usine de matériel électronique de transmission Vorochiev et l'usine de composants de Goroubliané.

En fin de soirée, la délégation a assisté au cocktail donné en son honneur, à l'hôtel Sofia, par M. Albert Pavec, en présence de nombreuses personnalités bulgares.

*Jeudi 23 septembre 1976 :*

La délégation, accompagnée de M. Albert Pavec et de M. Savov, secrétaire des Affaires étrangères, s'est entretenue dans la matinée avec M. Ivanov, premier vice-ministre des Affaires étrangères, avant de s'envoler à 16 heures dans le courrier régulier d'Air France à destination de **Paris** où elle est arrivée à 20 h 15.

\*  
\* \*

Les membres de la délégation, sensibles à l'accueil chaleureux qui leur a été réservé, adressent tous leurs **remerciements** aux ambassadeurs de Bulgarie, de Roumanie et de Tchécoslovaquie en

France, ainsi qu'aux autorités et aux chefs d'entreprises de ces trois pays grâce auxquels a pu être conçu et réalisé un programme composé de visites et de contacts particulièrement riches d'enseignements.

Ils tiennent également à rendre hommage aux ambassadeurs de France en Tchécoslovaquie, en Roumanie et en Bulgarie, ainsi qu'aux chargés d'affaires français à Sofia et à Vienne, pour la façon dont ils ont, avec leurs services, assuré le bon déroulement de la mission.

## LES ENSEIGNEMENTS DE LA MISSION

### La coïncidence des intérêts.

La signature, le 1<sup>er</sup> août 1975, à Helsinki, de l'acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe a voulu consacrer une nouvelle conception des rapports Est-Ouest, en vertu de laquelle la coexistence pacifique ne serait plus fondée sur la simple tolérance entre les blocs, mais sur la compréhension mutuelle issue de la circulation des hommes, des idées et des marchandises. Sur ce dernier plan, on ne faisait qu'entériner une longue évolution au cours de laquelle s'étaient resserrés les liens commerciaux entre l'Est et l'Ouest.

Mais alors que l'impulsion initiale apparaissait largement politique, et les initiatives prises par la France dès le début des années 1960 sont là pour en témoigner, la crise de 1973 a donné une nouvelle dimension, plus franchement économique, à ces relations commerciales : ainsi les pays de l'Est sont apparus susceptibles d'offrir, en raison de la rapidité de leur croissance, les débouchés importants dont certaines économies occidentales avaient besoin pour assurer la **sauvegarde de l'emploi**. De l'autre côté, la recherche d'une amélioration plus rapide du niveau de vie des populations, ainsi que leur volonté de croissance accélérée, ont amené les pays socialistes à faire preuve d'un appétit grandissant pour une **technologie occidentale plus évoluée**, au point d'en faire un stimulant essentiel de leur développement. En tout état de cause, les échanges Est-Ouest ne présentent plus, dans aucun des deux systèmes, le caractère marginal qu'ils avaient pu avoir il y a encore dix ans.

Cependant la reconnaissance des avantages mutuels issus du commerce Est-Ouest ne suffit pas à lui assurer un développement équilibré, car la coïncidence des intérêts n'est pas la convergence des systèmes.

### L'asymétrie des systèmes.

Cette observation n'a pas le mérite de l'originalité mais correspond à *une réalité vécue par la délégation*. Celle-ci a, en effet, été surprise par l'accueil, d'ailleurs particulièrement chaleureux, qui

lui a été réservé dans chacun des trois pays : les **discussions** se sont presque toujours révélées à la fois **très techniques** et **très politiques**.

En fait, il apparaît que ce qui constitue une espèce de confusion des genres pour qui vient du monde occidental, appartient à la logique du système socialiste. Il est en effet normal que la politique prenne le pas sur toute autre considération dans des pays où l'économie lui est entièrement soumise par l'intermédiaire de la planification. De plus, malgré l'évolution des rapports Est-Ouest, la France continue à représenter un symbole d'ouverture à l'Est qui légitime une certaine **primauté du dialogue politique**.

Quant au caractère très technique et parfois très direct des discussions, il procède d'autres différences de système : *l'absence de distinction nette entre les pouvoirs exécutif et législatif*, d'une part, *les pouvoirs publics et les entreprises*, d'autre part. En conséquence, la délégation a eu bien souvent le sentiment, non seulement d'être assimilée à une mission de fonctionnaires spécialisés, mais aussi de se voir prêter des pouvoirs — qu'elle n'avait pas — sur les entreprises et, plus encore, sur la Régie Renault, firme nationalisée.

C'est de ce problème de *l'autonomie des entreprises*, notion, semble-t-il, ignorée dans trois pays n'ayant pas encore procédé à de profondes réformes économiques, que proviennent la plupart des difficultés que rencontre la politique de coopération avec l'Est : *les partenaires de la France ont du mal à comprendre que les autorités françaises ne puissent forcer les entreprises à se plier à certaines exigences au nom d'intérêts politiques généraux* ; d'autre part, les entreprises françaises se trouvent en face d'organismes administratifs mus parfois par des considérations étrangères à leur domaine spécifique d'activité, et sont ainsi contraintes de négocier avec divers représentants d'un système bureaucratique, dont la structure et la logique leur échappent souvent.

### **Les incertitudes de la planification centralisée.**

D'une façon générale, l'existence du **monopole du commerce extérieur**, qui multiplie les instances de tutelle ou les interlocuteurs compétents, oblige les entreprises à faire preuve de ténacité et de patience dans ce qui n'est souvent qu'un *dialogue avec l'imprévisible*.

Il ressort en effet des conversations avec les conseillers commerciaux, confirmées par les quelques contacts que la délégation a

pu avoir avec des industriels travaillant pour ces marchés, que les *relations commerciales* avec ces pays sont particulièrement *discontinues* : de longues éclipses suivent le premier contact, ce qui ne va pas sans engendrer un certain scepticisme chez les chefs d'entreprise.

En outre, une fois engagée, *la négociation* du contrat est souvent *très ardue* ; rien n'est vraiment acquis avant la signature ; l'apparition de nouveaux interlocuteurs ou la présentation d'exigences nouvelles des autorités de tutelle créent un certain climat d'incertitude. Telle est, paraît-il, la façon dont procèdent les négociateurs roumains.

Cependant, les difficultés que rencontrent les entreprises françaises pour s'adapter à la planification centralisée ne proviennent pas seulement de l'incertitude des négociations, mais également de doutes sur les intentions réelles des autorités. En effet, il semble d'abord que, *l'information circulant peu*, les services commerciaux des ambassades aient le plus grand mal à se tenir au courant de la liste des projets industriels dont la réalisation peut être confiée à des firmes occidentales. Ainsi la délégation s'est particulièrement intéressée au projet très important (1,5 milliard de francs) d'usine de cellulose à Ruzomberok, en Slovaquie, parce qu'une firme française est bien placée pour emporter le marché ; mais, quoique le VI<sup>e</sup> Plan tchécoslovaque (1976-1980) eût été arrêté et ses objectifs rendus publics, il apparaissait que la décision n'était pas prise, sans doute parce que la réalisation de cette opération est liée à celle d'un complexe encore plus important en Bohême-Moravie, afin d'assurer le respect de l'équilibre entre Tchèques et Slovaques.

Toujours est-il que les firmes françaises habituées à gérer les *incertitudes continues du marché* doivent affronter ici les *incertitudes discontinues de la planification* et l'instabilité des relations commerciales qui en découle.

Certes, depuis plus de dix ans, la France, comme ses partenaires, a cherché à définir un **cadre juridique spécifique** qui permette de dépasser l'hétérogénéité de leur système économique : **la coopération**. Malgré d'incontestables succès, celle-ci n'a pu assurer la continuité des échanges souhaitée par la France, ni l'équilibre commercial auquel sont attachés ses partenaires. Dans ces conditions, il est certain que, *si la France veut accroître ses exportations, elle doit non seulement améliorer son image de marque mais encore acheter plus* dans les trois pays.

## La France et son image.

Tout au long de son séjour, la délégation a pu entendre de nombreuses personnalités affirmer leur désir de voir leur pays faire de la France un partenaire commercial privilégié pour que se renforcent encore certaines affinités politiques ou culturelles. Mais on ajoutait immédiatement que cela ne se produisait pas parce que les Français étaient « chers » et ne faisaient pas preuve de « **l'agressivité** » commerciale suffisante. Certes, il semble bien que les exportateurs français ne soient pas aussi tenaces que leurs concurrents allemands, mais il est sûr que la qualité de leur technique n'est pas, dans l'ensemble, moins bonne, ni leurs prix plus élevés. Dans tous les cas, ces considérations ne justifient pas la différence généralement observée entre les performances des deux pays : *la R. F. A. exporte dans ces pays entre trois et quatre fois plus que la France.*

Si l'une a pu imposer une image de sérieux et de qualité, c'est sans doute au-delà des différences objectives, parce qu'elle a su exploiter une longue tradition de relations commerciales, notamment en Tchécoslovaquie, où paradoxalement, il semble que l'occupation par les forces de l'Axe pendant la Deuxième Guerre mondiale n'ait pas été sans favoriser la diffusion de la technique allemande !

Devant l'accroissement considérable de leurs dettes vis-à-vis de la R. F. A., les autorités de ces trois pays se déclarent prêtes à restreindre leurs échanges avec celles-ci. La France peut en profiter pour peu que ses partenaires aient la capacité de vaincre les *préjugés favorables à la technique allemande* chez ses ingénieurs et que les industriels français sachent saisir la chance qui leur est offerte.

## Acheter pour vendre.

**L'accumulation d'excédents commerciaux par la France**, très inférieurs cependant à ceux de la R. F. A., inquiète aussi bien les responsables bulgares et roumains que tchécoslovaques. La délégation considère cette préoccupation comme assez légitime, car la persistance et l'accentuation de déséquilibres, c'est-à-dire l'accumulation par les uns d'excédents qu'il faut bien financer, et par les autres de dettes qu'il faudra bien rembourser, n'est de l'intérêt de personne.

Encore faut-il que la France trouve **des produits à importer**, ce qui n'est pas simple, dans la mesure où *les trois pays ne sont pas — ou plus — d'importants producteurs de matières premières* et désirent devenir des exportateurs de produits finis.

Bien que la France se voie reprocher par ses partenaires d'opposer des restrictions à certaines de leurs ventes de textiles, de cuir ou de jouets au moyen de *contingents* — dont la détermination est d'ailleurs depuis 1975 de la compétence effective des Communautés européennes —, il ne semble pas qu'il s'agisse là de véritables obstacles à leurs exportations.

La question fondamentale réside en fait dans **une certaine inadaptation technique et commerciale aux marchés de l'Ouest** de beaucoup de produits offerts par ces trois pays socialistes. Ceux-ci ne doivent pas chercher à augmenter leurs ventes au moyen d'une « *hyper-compétitivité* » de leurs prix qui perturbe le cours normal des marchés ; il faudrait, au contraire, qu'ils fassent l'effort d'**affiner leur politique de produits**, sans lequel ne peut être envisagé un accroissement substantiel des importations françaises.

Mais pour faire face à ces problèmes de commercialisation, les pays de l'Est ont de plus en plus tendance à demander l'achat par l'exportateur occidental de produits locaux parfois sans rapport avec son activité. La réalisation de ces *ventes compensées* suppose que soient mises en place des structures spécifiques de commercialisation ; notamment au moyen de *sociétés de commerce extérieur*. Cette volonté d'équilibre se manifeste dans le cadre de la coopération : les entreprises françaises sont désormais **obligées de racheter pour vendre**.

Le rachat des produits fabriqués à partir de l'usine vendue « clés en main » ou de la licence cédée ne pose guère de problèmes quand il s'agit de matières premières ou de demi-produits, comme la cellulose dont la France est fortement déficitaire.

En revanche, le rachat de produits finis ne va pas sans soulever des difficultés, dans la mesure où la firme occidentale se trouve placée devant un **dilemme** : commercialiser des produits concurrents des siens ou laisser se développer une concurrence qui, à terme, peut se révéler gênante.

On peut s'inquiéter cependant d'une forme de commerce où la France n'interviendrait qu'*en amont et en aval du processus de production*.

## La France, prestataire de services ?

Au retour de la mission, la délégation veut s'interroger sur la nature de la **division internationale de travail entre systèmes économiques** : aux régimes libéraux, la responsabilité de la recherche et de la commercialisation, aux régimes socialistes, les fonctions de production.

En effet, il apparaît que ces trois pays — ainsi d'ailleurs que nombre d'autres états socialistes et de pays en voie de développement — seront amenés, tôt ou tard, à exporter, par les effets conjugués de l'épuisement de leurs ressources naturelles et de leur volonté d'industrialisation, *une quantité croissante de produits finis* pour la conception et la vente desquels ils devront recourir aux services des entreprises des pays hautement industrialisés.

Une telle répartition des tâches — si elle se généralisait — n'est pas sans danger pour l'emploi dans un pays comme la France. Certes, beaucoup d'accords de coopération industrielle ont des incidences favorables sur l'emploi comme celui qui, récemment signé par Citroën avec les Roumains, devrait permettre la création de 1 200 emplois chez Citroën et de 2 500 chez ses sous-traitants.

Mais il ne faudrait pas qu'à long terme, la France n'en arrive à fonder l'expansion de ses échanges extérieurs sur le développement d'exportations de services mettant à la disposition d'industries étrangères des capacités de recherche et de commercialisation qui constituent — ou devraient constituer — les points forts de son industrie nationale.

Sous cette réserve, la délégation estime que le *Gouvernement doit continuer à ne pas ménager ses efforts pour développer le commerce de la France avec ces trois pays* dont la place dans ses échanges, 0,7 %, n'est proportionnelle ni à leur puissance économique actuelle, ni à leur développement à venir.

\*  
\* \*

Pour mieux analyser les problèmes posés par les échanges de la France avec la Bulgarie, la Roumanie et la Tchécoslovaquie, il a paru opportun de rappeler au préalable *quelques données* de leur histoire, les caractéristiques de leurs institutions et les traits principaux de leur économie, ainsi que l'organisation de leur commerce extérieur.



## I. — TROIS VISAGES DU SOCIALISME

Sans doute les descriptions volontairement sommaires qui vont suivre ne pourront-elles donner qu'une image assez statique des trois pays qui apparaissent, en fait, comme autant de visages du socialisme.

Il s'agit bien, en effet, de régime de type socialiste, c'est-à-dire présentant **une double unité** :

— *unité idéologique*, autour du marxisme-léninisme, et *institutionnelle*, de par le rôle éminent dévolu au parti communiste, avant-garde de la classe ouvrière ;

— *unité économique et sociale* issue de l'appropriation collective des moyens de production, ainsi que de la gestion planifiée et centralisée de l'économie.

**La réalité est apparue plus complexe à votre délégation.** Derrière la similitude des discours et l'identité des vocabulaires, elle a pu percevoir des **nuances** dans la façon dont chaque pays envisageait son développement.

Mais, si les **problèmes fondamentaux** restent les mêmes et s'analysent surtout comme les conséquences de la *faiblesse de la productivité* et de l'*insuffisance de la participation des citoyens à la vie publique*, ils n'en prennent pas moins, dans chaque pays, des **formes particulières** sous l'influence des facteurs géographiques et historiques.

Ainsi, la Tchécoslovaquie rencontre, à l'évidence, des difficultés pour faire accéder la part la plus évoluée de son économie au degré d'efficacité atteint par les pays occidentaux de même niveau de développement, sans procéder à des réformes dont les risques politiques internes et externes sont évidents.

Quant à la Roumanie et à la Bulgarie, elles constituent encore des pays en voie de développement dont la croissance est remarquable malgré — ou peut-être à cause — de la rigidité d'un système qui permet une très forte accumulation du capital. De tels succès seront sans doute plus difficiles à obtenir quand sera dépassé le stade de la *croissance extensive* et que les performances économiques reposeront moins sur l'importance de l'investissement et les transferts de main-d'œuvre vers l'industrie que sur la souplesse de l'économie.

## A. — LA TCHECOSLOVAQUIE

### L'histoire.

L'histoire de l'Etat tchécoslovaque est bien connue : créé en 1918, à la suite du démembrement de l'empire austro-hongrois, il rassemblait des populations très diverses : tchèques, slovaques, allemandes, mais aussi ruthènes et hongroises.

Malgré cette **hétérogénéité**, il parviendra, seul parmi les autres pays d'Europe centrale, à maintenir pendant l'entre-deux guerres *un régime démocratique*. Cependant, les appuis extérieurs nécessaires lui ayant fait défaut pour résister à la pression de l'Allemagne nazie, il fut démembré, puis occupé par celle-ci.

Après l'effondrement du III<sup>e</sup> Reich, la Tchécoslovaquie tente de perpétuer l'équilibre politique fragile issu de la Résistance jusqu'à ce qu'en 1948, le parti communiste prenne le pouvoir.

Devenu une démocratie populaire, le pays, qui connaît notamment une période de forte tension idéologique au cours de laquelle se multiplient les procès politiques, reste longtemps en marge du mouvement de libéralisation consécutif à la mort de Staline.

En décembre 1967, le remplacement de M. Antonin Novotny par M. Alexander Dubcek amène au pouvoir une équipe nouvelle décidée à donner au socialisme un visage plus « humain ».

En août 1968, l'U. R. S. S. s'inquiétant de l'évolution du régime et craignant un éventuel rapprochement avec l'Occident, l'Armée rouge et certaines forces du pacte de Varsovie entrèrent en Tchécoslovaquie sans rencontrer d'autre résistance que passive. Elle obtient progressivement l'éviction de l'ancienne équipe dirigeante, ainsi que l'épuration du parti et de l'administration.

Cette politique de **normalisation** a été menée sous l'autorité de M. G. Husak, premier secrétaire du parti communiste, qui est également devenu, depuis 1975, Président de la République, en remplacement du général Svoboda.

## La politique étrangère.

La politique extérieure de la Tchécoslovaquie apparaît aujourd'hui étroitement *alignée sur les positions soviétiques* : le pays se déclare ainsi résolu à appliquer systématiquement les principes définis à la Conférence d'Helsinki, et notamment celui de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un pays, mais étant bien entendu que, conformément à la doctrine classique, la coexistence pacifique est considérée comme une forme classique de la lutte des classes et non comme la réconciliation de celles-ci ; ceci étant, la Tchécoslovaquie a cherché par de multiples initiatives à sortir de l'isolement où l'avaient placée les événements de 1968.

C'est ainsi que, depuis 1975, se sont multipliés les contacts entre autorités françaises et tchécoslovaques : on citera notamment la visite officielle en France de M. Lubomir Strougal, président du Conseil des Ministres en novembre 1975, ainsi que, plus récemment, celle de M. André Rossi, ministre du commerce extérieur en Tchécoslovaquie, en novembre 1976.

## Les institutions.

Sur le plan des institutions, la Tchécoslovaquie présente un certain particularisme puisqu'elle constitue, depuis 1969, une **fédération** originale qui ne réunit que deux Etats membres égaux, la République socialiste tchèque et la République socialiste slovaque : cette réforme, qui parachève une longue évolution, est considérée comme une nécessité afin de *sortir la Slovaquie du sous-développement* et de la libérer de la domination traditionnelle des Tchèques.

Les compétences de la fédération sont limitativement énumérées et, parfois, comme dans le cas de l'économie, communes avec les Etats membres. La monnaie, les prix, les principes communs de la politique sociale, et notamment des salaires, de la politique agricole, ainsi que le commerce extérieur, relèvent de la fédération.

L'Assemblée fédérale, organe suprême, est bicamérale : la Chambre du Peuple, composée de 200 députés, assure la représentation de l'Union tchécoslovaque, et la Chambre des Nations, composée de 150 députés, représente de manière paritaire les deux Républiques. Egales en droit, elles constituent un « comité de conciliation » paritaire pour régler leurs désaccords.

L'Assemblée fédérale élit le Président de la République, qui est responsable devant elle.

La composition du Gouvernement fédéral doit en principe tenir compte à la fois de « la représentation démocratique proportionnelle des deux parties », ce qui assure une certaine prépondérance des Tchèques, deux fois plus nombreux que les Slovaques, et de « l'égalité en droit des deux Républiques ». Pour assurer le respect de ces principes, il est convenu qu'à chaque ministre est adjoint un secrétaire d'Etat de l'autre nationalité.

Il existe, dans chacune des Républiques, un Conseil national représentatif qui nomme et contrôle les gouvernements nationaux.

L'importance du problème slovaque justifie qu'une place importante lui soit réservée dans la description de l'économie tchécoslovaque.

### L'économie.

En ce qui concerne les caractéristiques géographiques, on ne mettra l'accent que sur le caractère continental de la Tchécoslovaquie.

Celle-ci doit, en effet, trouver son accès à la mer dans les ports des pays voisins : Rijeka en Yougoslavie, Szczecin en Pologne, qui assure la majorité du trafic. Elle utilise en outre le Danube comme voie fluviale pour les hydrocarbures et le minerai de fer en provenance d'U. R. S. S. Mais la plus grande partie des transports est effectuée par la voie ferrée.

Avant d'évoquer l'évolution récente de l'économie tchécoslovaque, il convient d'en présenter les grandes lignes.

L'**agriculture**, qui constitue un secteur relativement développé, représentant 15 % de la production et occupant 20 % de la population active, a connu une socialisation très progressive des exploitations. Depuis 1958, des mesures d'assouplissement touchant les taxes et les livraisons obligatoires auxquelles sont soumis les coopérateurs sont destinées à favoriser le ravitaillement des villes. Parallèlement, de nouveaux organismes, les complexes agro-industriels regroupent des exploitations d'Etat, des coopératives, des stations de machines et des industries agricoles. Les exploitations privées restent importantes, notamment en Slovaquie où 40 % du cheptel est privé.

Ces réformes, ainsi que la rationalisation des types et des systèmes de culture, n'ont pas permis à l'agriculture tchéco-

slovaque d'échapper à la *crise* qui affecte ce secteur en économie socialiste, comme en témoignent les importations de céréales des Etats-Unis et du Canada certaines mauvaises années.

La Tchécoslovaquie possède une **industrie** puissante qui s'est développée sur les mines, à proximité des sources d'énergie ou dans les centres urbains.

Les *ressources minières* ont joué un rôle important dans l'industrialisation, même si, en ce qui concerne le fer et beaucoup de métaux non ferreux, elles apparaissent aujourd'hui épuisées.

La Tchécoslovaquie peut cependant faire état de ressources de charbon et de lignite qui lui fournissent encore près des trois quarts de son énergie. Ainsi certains bassins, comme celui de la Silésie, sont les sièges de centrales thermiques de grande capacité, reliées entre elles et branchées sur le système d'interconnexion du Comecon, appelé MIR (la paix) et dont le dispatching est opéré à Prague.

La majeure partie des *hydrocarbures* est livrée par l'oléoduc Amitié qui a été prolongé vers Prague, au-delà de Bratislava par le gazoduc Fraternité, qui traverse avec quelques embranchements la Tchécoslovaquie. Les livraisons de gaz soviétique devraient s'accroître pour atteindre 10 milliards de mètres cubes en 1980.

Enfin, la Tchécoslovaquie est, avec la République Démocratique Allemande, sans doute le pays socialiste d'Europe centrale le plus avancé dans le domaine de l'énergie nucléaire.

L'industrie lourde représente avec toutes les fabrications métallurgiques, 40 % de la valeur globale de la production industrielle.

En Silésie comme en Slovaquie orientale, pour le combinat sidérurgique de Kosice, le charbon et le fer sont importés d'U.R.S.S.

- Le secteur dérivé de la métallurgie lourde est celui des *constructions mécaniques* pour lesquelles le pays a acquis une *réputation mondiale* qui lui permet d'exporter dans l'ensemble du monde : matériel roulant, voitures de tourisme (Skoda), machines textiles, armement.

L'industrie pétrochimique est, pour l'essentiel, localisée autour de l'oléoduc Amitié qui traverse la Slovaquie. C'est dans les environs de Bratislava que se situe le combinat Slovnaft qui se compose d'une raffinerie et d'une usine pétrochimique.

Ce combinat ainsi que ceux de Kosice et de Ziar Nad Hronom qui produit de l'aluminium, manifestent la volonté des dirigeants tchécoslovaques de sortir la **Slovaquie** d'un certain état de *sous-développement*.

En effet, dominés politiquement et économiquement d'abord par Budapest dans le cadre de la Double Monarchie puis par la Bohême dans celui de l'Etat tchécoslovaque, les pays slovaques ont constitué longtemps de par leur dynamisme démographique (la religion catholique y étant restée très répandue), un réservoir de main-d'œuvre.

Complétant la décentralisation politique consécutive à la mise en place en 1968 d'une constitution fédérale, cet effort de rééquilibrage économique s'est traduit par une notable augmentation de la part des investissements effectués en Slovaquie, qui dépassent aujourd'hui 30 % du total.

### Les plans.

L'économie tchécoslovaque semble avoir réussi, au cours du **V<sup>e</sup> Plan (1971-1975)**, à surmonter les difficultés qu'elle avait connues pendant les années 1960. Ainsi ses objectifs ont été atteints voire même dépassés dans nombre de secteurs.

Le *revenu* réel de la population a progressé de 28 %, le salaire moyen dépassant désormais 2 300 couronnes par mois (une couronne équivaut 0,50 F au taux de change officiel), tandis que le coût de la vie serait resté inchangé. On constate d'ailleurs une notable amélioration de la qualité et de la quantité des marchandises disponibles dans les magasins.

La *production industrielle*, qui représente 61 % du produit national, occupe 2,5 millions de personnes (un tiers de la population active) et assure plus de 85 % des exportations, a évolué de la façon suivante au cours de la période 1971-1975 :

*Croissance de l'économie tchécoslovaque.*

	1971	1972	1973	1974	1975	1975-1976
	(En pourcentage.)					
Croissance prévue par le Plan.	5,5	5,7	6,0	6,2	6,3	34 - 36
Croissance réelle.....	6,8	6,5	6,4	6,2	7,0	37,5

L'augmentation de la production procède pour l'essentiel (90 %) de l'amélioration de la **productivité du travail** : celle-ci s'est accrue un peu plus vite (+ 32,9 %) que ne le prévoyait le Plan (+ 32 %).

La production industrielle a évolué de la façon suivante :

*Evolution de la production industrielle tchécoslovaque.*

	STRUCTURE en pourcentage.		INDICES
	1970	1974	1975-1970
	Industrie totale .....	100,0	100,0
Dont :			
Combustibles .....	8,1	6,7	111
Energie .....	2,8	»	136
Métallurgie .....	13,2	12,7	131
Constructions mécaniques .....	28,3	30,1	150
Industrie chimique .....	7,1	8,0	152
Matériaux de construction .....	3,4	3,5	144
Industrie de consommation .....	16,6	16,5	134
Industrie alimentaire .....	16,0	15,0	128

On peut ainsi constater un développement plus rapide des industries mécaniques et de la chimie.

Des progrès notables ont été accomplis dans le secteur agricole malgré les conditions climatiques défavorables de 1975.

*Rendements et productions agricoles en Tchécoslovaquie.*

	1971	1972	1973	1974	1975
Rendement à l'hectare (en quintaux) :					
Céréales au total .....	33,0	31,7	35,1	38,3	33,9
Betterave sucrière ....	312,7	361,1	310,9	397,3	352,8
Pommes de terre.....	139,4	158,1	167,5	163,2	148,7
Récoltes (en millions de tonnes) :					
Céréales .....	8,8	8,7	9,7	10,4	9,3
Betterave sucrière ....	5,8	6,9	6,2	8,2	7,7
Pommes de terre ....	4,6	5,1	5,1	4,5	3,7

Le tableau ci-dessus illustre la progression de la récolte céréalière qui s'explique notamment par l'emploi accru d'hybrides soviétiques à fort rendement, le développement de la mécanisation et une plus grande consommation d'engrais qui passe de 174 kilogrammes à 210 kilogrammes (éléments fertilisants purs) à l'hectare.

La production animale, de son côté, a largement dépassé le Plan, ce qui a permis d'arrêter les importations de beurre, d'œufs et de viande.

Les mêmes progrès apparaissent dans les chiffres relatifs à la production de denrées alimentaires.

*Production tchécoslovaque de denrées alimentaires (en 1 000 tonnes).*

	1970	1972	1974
Viande de boucherie .....	631	724	805
Volaille de boucherie .....	81	97	115
Beurre .....	87	101	111
Fromages .....	73	80	90
Denrées à base de légumes .....	160	193	150
Denrées à base de fruits .....	210	230	260
Farine .....	1 532	1 523	1 492
Pain .....	983	963	940
Sucre .....	875	816	824
Graisses et huiles de table .....	134	139	143
Bière (en millions d'hectolitres) ...	21,2	22,5	22,1

Enfin, il est notamment fait état des réalisations en matière de logements. Ainsi, ce sont 614 000 appartements qui auraient été construits alors que les prévisions du Plan n'étaient que de 500 000.

Comme le précédent, le VI<sup>e</sup> Plan tchécoslovaque fait reposer l'accroissement de la production industrielle sur celui de la productivité à concurrence de 90 %.

Tout d'abord, il est prévu d'extraire, en 1980, de 122 à 125 millions de tonnes de charbon et de lignite. De plus, la modernisation et le développement des installations de cokéfaction devraient permettre de porter à 11 millions de tonnes, en 1980, la production de coke.

La production d'électricité atteindrait, à la fin de cette décennie, 77 à 79 milliards de kilowattheures au prix notamment d'une



amélioration de l'efficacité des centrales thermiques dont la consommation de combustible devrait passer de 400 g à 385 g par kilowattheure.

Le Plan évoque l'augmentation de la production d'électricité en provenance des centrales nucléaires mais sans donner de chiffres précis sur la part que celle-ci représentera en fin de Plan.

En ce qui concerne l'industrie métallurgique, il est prévu, dans le cadre d'une politique d'économie de matières premières, de porter respectivement les productions de fonte, d'acier et de produits laminés à 10,5, 16 et 11,5 millions de tonnes. Dans les secteurs des métaux non ferreux, sont mentionnées la reconstruction et la modernisation des unités de production d'aluminium, de cuivre et de nickel.

Les constructions mécaniques feront l'objet d'un effort tout particulier puisqu'il est envisagé d'en augmenter la production de 48 à 51 % et la part réservée à l'exportation de 72 à 74 %.

Ainsi, sans que soient fixés des objectifs précis, mettra-t-on l'accent sur les productions de matériels concernant les secteurs suivants : l'énergie nucléaire, l'industrie chimique, les cimenteries, les machines-outils, les machines agricoles, l'industrie automobile et l'industrie alimentaire.

La production devrait, pour la chimie, le caoutchouc, comme celle de cellulose et de papier, progresser de 36 à 39 %.

La capacité de raffinage passerait de 20 à 21 millions de tonnes tandis que les productions de plastique, de fibres synthétiques augmenteraient respectivement de 100 et 30 %.

En ce qui concerne la cellulose, s'il est prévu de mettre en service des usines de pâte à papier, actuellement en construction en Slovaquie, à Vranov et à Zilina, aucune allusion n'est faite aux deux complexes beaucoup plus importants dont la création est projetée en Moravie et en Slovaquie, à Ruzomberok. Or pour celui-ci, un groupe français a obtenu concurremment avec une firme canadienne un contrat pour un pré-projet d'engineering.

Dans le secteur des biens de consommation, l'accroissement de production prévu est de 25 %.

La production agricole devrait augmenter de 14 à 15 % au cours des cinq prochaines années, ce qui devrait permettre d'améliorer la couverture du marché intérieur. C'est ainsi que devraient être réalisés les objectifs suivants pour 1980.

*Les objectifs du VI<sup>e</sup> Plan tchécoslovaque (1976-1980) en matière agricole.*

CEREALES dont maïs.	PRODUCTION EN 1980 (en millions de tonnes).
Aliments pour bétail.....	7
Graines oléagineuses.....	0,29
Betteraves à sucre.....	4
Pommes de terre.....	4

La production de l'industrie alimentaire devrait augmenter de 20 % à 21 %, un effort particulier devant être fait en ce qui concerne la qualité des produits.

Le VI<sup>e</sup> Plan contient également d'importants développements sur l'amélioration du niveau de vie (qui devrait s'accroître de 23 à 25 %) ainsi que sur la répartition des objectifs et des moyens entre les républiques tchèque et slovaque, ce qui permet de constater que la Slovaquie continuera de bénéficier d'une priorité relative.

Peu d'indications, en revanche, y sont fournies en ce qui concerne le commerce extérieur.

**Le commerce extérieur.**

La Tchécoslovaquie s'est, depuis trente ans, résolument ouverte sur l'extérieur : en 1970, elle exportait 15 % environ de sa production.

Cependant, malgré une croissance sensible et régulière de ses échanges extérieurs, supérieurs aux objectifs du Plan, la Tchécoslovaquie, comme tous les pays du C. A. E. M., voit diminuer sa part dans le commerce mondial comme le démontrent les données suivantes :

*Accroissement des échanges extérieurs tchécoslovaques.  
Objectifs et résultats (taux de croissance annuels en pourcentage).*

	OBJECTIFS (*) V <sup>e</sup> Plan (1971 - 1975).	RESULTATS 1971 - 1975	OBJECTIFS VI <sup>e</sup> Plan (1976 - 1980).
Exportations .....	7,4	11,3	
Importations .....	6,4	13,8	
Total .....	6,4 - 6,6	12,6	6,2

(\*) Prix constants 1969-1970 ?

Part du commerce extérieur tchécoslovaque dans les échanges mondiaux en 1970 et en 1975 (en pourcentage) (\*).

	1970	1975
Exportations .....	1,2	0,9
Importations .....	1,1	1,0

Evolution des échanges extérieurs tchécoslovaques (millions de dollars) (\*).

	1970	1971	1972	1973	1974	1975
Exportations .....	3 791,9	4 179,5	4 920,9	5 912,1	6 897,8	7 808,1
Importations .....	3 694,7	4 009,2	4 667,7	5 993,0	7 360,1	8 488,4
Taux de couverture.....	102,6	104,2	105,4	98,6	93,7	91,9

On peut constater que la croissance des échanges s'est accompagnée, comme pour les autres pays du Conseil d'aide économique mutuel, sauf la Roumanie, d'une très nette détérioration du taux de couverture, notamment avec les pays occidentaux.

Evolution des échanges avec les pays occidentaux développés (\*).

	1970	1971	1972	1973	1974	1975
Exportations :						
En valeur (*).....	771,4	846,1	963,2	1 289,7	1 655,5	1 560
En indice .....	100	109,7	124,9	167,2	214,6	200,4
En pourcentage du total....	20,3	20,2	19,5	21,8	24	19,9
Importations :						
En valeur (*).....	904,6	992,5	1 085,1	1 520,3	2 088,8	2 088,2
En indice .....	100	109,7	119,9	168,1	225,4	230,8
En pourcentage du total....	24,4	24,7	23,2	25,3	27,7	24,6
Taux de couverture.....	85,2	85,2	88,7	84,8	81,1	74

(\*) En millions de dollars.

Il ressort de l'analyse de ce tableau que la baisse du **taux de couverture des échanges** avec les pays occidentaux est assez sensible puisqu'il passe de 85,2 en 1970 à 74 en 1975. Cette *évolution défavorable* s'explique surtout par la *baisse des exportations* à destination de ces pays : après une chute brutale de 14 points de 1974 à 1975,

(\*) Source O. C. D. E.

elles n'atteignent que l'indice 200,4 en 1975 contre 230,8 pour les importations correspondantes, malgré le freinage de celles-ci après la forte hausse de 1974.

Ainsi, les exportations vers l'Ouest ont fortement fléchi en 1975, d'une part, parce que la demande occidentale était freinée par la crise et, d'autre part, parce que la demande socialiste interne marquait une poussée : la Tchécoslovaquie a dû accroître ses ventes aux autres pays du C. A. E. M., et surtout à l'U. R. S. S., notamment pour payer ses importations de matières premières.

Son déficit cumulé sur l'ensemble de la période 1970-1975 n'atteint cependant que 142,4 millions de dollars.

Du point de vue de la **structure par produits**, les exportations tchécoslovaques sont constituées pour plus de la moitié de *biens d'équipement* et que cette proportion devrait s'accroître encore d'ici à 1980 si les objectifs du Plan sont atteints. Quant à la répartition géographique des échanges, elle laisse apparaître, comme le démontre le tableau ci-dessous, la prépondérance des relations avec l'U. R. S. S.

*Principaux partenaires commerciaux de la Tchécoslovaquie en 1975.*

PAYS FOURNISSEURS	IMPORTATIONS tchécoslovaques (en millions de couronnes).	PART DU MARCHÉ à l'importation (en pourcentage).
1 - U. R. S. S.....	16 276	32,1
2 - R. D. A.....	6 188	12,2
3 - Pologne .....	4 847	9,6
4 - R. F. A.....	3 270	6,4
5 - Hongrie .....	2 662	5,2
6 - Yougoslavie .....	1 717	3,4
7 - Autriche :.....	1 618	3,2
8 - Roumanie .....	1 424	2,8
9 - Bulgarie .....	1 277	2,5
10 - Royaume-Uni .....	1 133	2,2
11 - France .....	856	1,7
12 - Etats-Unis .....	756	1,5
13 - Italie .....	754	1,5

PAYS CLIENTS	EXPORTATIONS tchécoslovaques (en millions de couronnes).	PART à l'exportation (en pourcentage).
1 - U. R. S. S.....	15 422	31,7
2 - R. D. A.....	5 788	11,9
3 - Pologne .....	4 138	8,5
4 - Hongrie .....	2 771	5,7
5 - R. F. A.....	2 725	5,6
6 - Yougoslavie .....	1 850	3,8
7 - Roumanie .....	1 525	3,1
8 - Autriche .....	1 179	2,4
9 - Royaume-Uni .....	1 075	2,2
10 - Bulgarie .....	1 032	2,1
11 - Italie .....	795	1,6
12 - France .....	696	1,4
13 - Pays-Bas .....	594	1,2

## B. — LA ROUMANIE

### L'histoire.

Etat vieux d'à peine plus d'un siècle, la Roumanie trouve ses origines ethniques dans des tribus connues sous le nom de Gétodaces. Le pays fut très largement romanisé au cours des second et troisième siècles à la suite des conquêtes de Trajan. Malgré les invasions de diverses peuplades germaniques, slaves et touraniennes, les populations autochtones ont conservé une langue qui dérive directement du latin parlé dans les provinces balkaniques de l'empire romain. Depuis le <sup>xiv</sup> siècle et la consolidation de la féodalité, l'évolution du peuple roumain garde l'empreinte de la division du territoire en trois unités politiques : la Valachie, la Moldavie et la Transylvanie. Au cours de leur histoire mouvementée, celles-ci ne connurent que de courtes périodes d'autonomie et d'indépendance face aux ambitions turques, hongroises, autrichiennes ou russes.

Ce n'est qu'en 1859 que la volonté d'émancipation nationale des peuples roumains parvient à imposer l'union des principautés par l'élection d'un prince régnant commun en Valachie et en Moldavie, Alexandre Jean Cuza. La Roumanie moderne n'est cependant apparue qu'en 1918 lorsque le démembrement de l'empire austro-hongrois a permis d'y rattacher la Bucovine et la Transylvanie.

Au cours de la seconde guerre mondiale, la Roumanie, où des éléments fascistes dirigés par Ion Antonescu ont pris le pouvoir,

s'engage aux côtés de l'Allemagne. En 1944, mettant à profit l'affaiblissement des puissances de l'Axe, la résistance, dont le parti communiste constitue le noyau principal, fait triompher l'insurrection nationale. Dès lors, l'armée roumaine prend part aux opérations militaires jusqu'à la capitulation du III<sup>e</sup> Reich.

C'est sous l'impulsion du Front National Démocratique créé à l'initiative du parti communiste roumain, en 1944, qu'est réalisée la réforme agraire qui a permis de distribuer 1,1 million d'hectares de terres.

En 1946, le parti communiste dirigé par G. Gheorghiu-Dej, qui restera pendant vingt ans à la tête du Parti et de l'Etat, remporte les élections dans le cadre du bloc des partis démocratiques. La Roumanie devient une République populaire en décembre 1947 après l'abdication du Roi Michel. En 1948, le parti communiste fusionne avec le parti social-démocrate pour constituer un parti unique qui porta jusqu'en 1965 le nom de parti ouvrier roumain.

Les **institutions** de l'Etat, actuellement régies par la Constitution du 21 août 1965, est caractérisée par une *osmose entre le parti communiste et l'Etat* que symbolise le cumul par M. Nicolae Ceaucescu des fonctions de président de la République, de premier secrétaire du parti communiste roumain et de président du Conseil d'Etat. Le dernier organisme est un organe permanent issu de la Grande Assemblée Nationale.

### La politique étrangère.

Si les autorités roumaines exercent un contrôle assez sévère sur la vie politique, sociale et culturelle du pays, elles font preuve d'une grande *souplesse* en ce qui concerne la politique étrangère. Elles se démarquent assez nettement de la ligne généralement suivie par les pays socialistes européens en mettant notamment l'accent sur les relations avec les *moyennes puissances* et les pays du *Tiers-Monde*.

Ainsi, la Roumanie a-t-elle été amenée à développer ses relations avec les pays occidentaux. Elle a, en particulier, cherché à se rapprocher de la France sur la base d'une certaine convergence de vues en ce qui concerne l'*indépendance nationale* et le refus de la politique des « blocs ». C'est ainsi que les relations franco-roumaines se caractérisent par un climat de grande cordialité qui est illustré par les voyages officiels suivants : celui du général de Gaulle en Roumanie en mai 1968, celui du président Ceaucescu en

France en juin 1970, ainsi que de la visite de M. Jacques Chirac en Roumanie en juillet 1975. Il faut cependant remarquer qu'avec les progrès de la détente, ces relations ont perdu une part de leur caractère exemplaire.

Une caractéristique originale de la politique roumaine consiste dans un rapprochement avec les **pays en voie de développement** qui l'a amenée à demander son adhésion au groupe des « 77 ».

Cette adhésion, qui permet à la Roumanie de bénéficier de certains avantages comme celui des préférences généralisées que certains pays développés accordent aux pays pauvres, n'est pas sans signification politique. Elle tend, en effet, à reconnaître la *réalité de l'antagonisme Nord-Sud* au risque de rendre *moins absolu le clivage Est-Ouest* qui constitue le fondement de la diplomatie soviétique.

En fait, la rapidité des progrès économiques réalisés depuis la dernière guerre, fait de la Roumanie un Etat *qui présente déjà bien des caractères d'un pays développé.*

### L'économie.

Pays à vocation agricole, la Roumanie a entrepris un effort d'investissement considérable depuis une vingtaine d'années, qui lui a permis l'un des taux de croissance les plus élevés des pays socialistes.

*Croissance de l'économie roumaine 1951-1975.*

TAUX DE CROISSANCE ANNUEL	1951-1975	1974-1975
Revenu national .....	+ 9,8	+ 9,8
Production industrielle .....	+ 13,0	+ 12,4
Production agricole .....	+ 4,4	+ 2,5

Si l'industrie nationale constitue aujourd'hui les deux tiers du produit social, l'agriculture, qui n'en représente que 15 %, n'en continue pas moins à occuper près de 40 % de la population active.

Les ressources minérales de la Roumanie sont de nature très diverse, mais d'ampleur limitée ; elles constituent cependant la base d'une industrie chimique et métallurgique assez puissante.

Compte tenu de la faiblesse des réserves, l'extraction du pétrole a pratiquement stagné depuis 1974 et des quantités appréciables en sont importées, notamment en provenance d'Iran. La Roumanie possède également des ressources importantes en gaz naturel, en charbon et en lignite, ce qui lui permet de bénéficier du rare privilège par rapport aux autres pays de l'Est (sauf l'U. R. S. S.) d'avoir une **balance énergétique presque équilibrée**.

La métallurgie et les constructions mécaniques représentent plus de 40 % de la production industrielle, la chimie plus de 15 %.

*Principales productions de l'industrie roumaine.*

	1970	1975	PREVISIONS DU PLAN (*) 1976 - 1980.	
Energie électrique (millions Kw/h)...	35 088	53 721	57 500	75 000
Charbon (mille tonnes).....	20 531	27 031	29 587	53 000/56 000
Pétrole brut (mille tonnes).....	13 377	14 590	14 700	15 500
Gaz naturel (millions m <sup>3</sup> ).....	25 309	33 306	32 450	26 800
Acier (mille tonnes).....	6 517	9 549	10 972	16 600/17 270
Locomotives diesel et électriques (unité) .....	265	334	308	365/385
Tracteurs (mille unités) .....	29,3	50,0	51,5	70,0/80,0
Automobiles (mille unités) .....	16,3	55,5	60,0	40,0/45,0
Engrais chimiques (mille tonnes)...	895,0	1 729	2 281	4 050/4 143
Caoutchouc synthétique (tonnes)...	61 234	98 941	146 500	290 000/318 000
Plastiques et résines synthétiques (mille tonnes).....	206,2	346,7	512,5	»
Ciment (mille tonnes).....	8 127	11 520	14 000	19 000/20 000
Tissus (millions m <sup>2</sup> ).....	608	866	1 027	1 400/1 426
Chaussures (millions paires).....	65,8	86,9	102,9	135,0/138,7
Appareils réception radio (mille uni- tés) .....	455	712	860	1 100/1 180
Téléviseurs (mille unités).....	280	512	580	700/730
Réfrigérateurs (mille unités).....	135	332	375	510/550

\* Moyennes annuelles.

### Les Plans.

En revanche, l'agriculture connaît certaines difficultés. Au cours du **V<sup>e</sup> Plan** (1971-1975), deux années de sécheresse et deux années d'inondations ont détruit les espoirs d'accroissement de la production. Pourtant, des efforts importants ont été accomplis : accroissement de 10 % du parc de tracteurs qui atteint 118 000 unités, aménagement de 1,5 million d'hectares pour l'irrigation, accroi-



sement de 50 % de la consommation d'engrais. L'irrégularité des résultats fait de la Roumanie un importateur occasionnel de produits agricoles dont la balance excédentaire reste fragile.

*Principales productions agricoles de la Roumanie (mille tonnes).*

	1974	1975	1976	PREVISIONS du Plan* 1976 - 1980.	
Céréales .....	13 550	15 266	20 570	20 000	22 360
Tournesol .....	681	728	1 080	1 000	1 133
Betterave sucrière .....	4 947	4 905	7 200	8 600	9 354
Pomme de terre .....	3 589	2 307	4 735	4 600	4 860
Légumes en champ.....	2 823	2 392	3 950	4 200	4 316
Fruits et raisins .....	2 146	2 259	3 572	3 800	3 960

(\*) Moyennes annuelles.

Les prévisions du Plan 1971-1975 ont donc été généralement atteintes sauf dans le secteur agricole.

**Le VI<sup>e</sup> Plan (1976-1980) fixe des objectifs encore plus ambitieux.**

*Principaux objectifs du VI<sup>e</sup> Plan roumain.*

(Indice de volume : base 100 1975.)

	OBJECTIFS	RYTHME annuel en pourcentage.
Produit social .....	150-157	+ 10
Revenu national .....	161-168	+ 10,5
Production industrielle globale .....	162-170	+ 11
Volume total des investissements dans le secteur de l'économie .....	183,4	+ 15
Volume total du commerce extérieur.....	190-201	+ 12
Productivité dans l'industrie.....	150	+ 9,5
Diminution du coût de la production par 1 000 lei production/marchandise dans l'industrie nationale .....	150-157	+ 9
Prestations de services .....	161-169	»
Revenus totaux réels de la population.....	135-140	+ 8
Revenus réels des paysans membres des fermes collectives et fermes privées, par personne active .....	120-129	+ 7

Ces résultats devraient être atteints grâce à des investissements massifs, soit une croissance de 85 % sur cinq ans.

Répartition des investissements selon le VI<sup>e</sup> Plan roumain.

	Milliards de lei.
Industrie (y compris équipement des organisations de forage).....	580,5
Constructions .....	34,1
Agriculture .....	116,4
Recherche scientifique et développement technique.....	7,7
Transports et télécommunications.....	95,3
Commerce, alimentation publique, tourisme, silos, entrepôts.....	26,0
Enseignement, culture, protection de la santé.....	22,4
Construction de logements (y compris foyers).....	82,3
Administration communale .....	25,0
Protection de l'environnement.....	14,3

**Le commerce extérieur.**

Relativement ouverte sur l'extérieur, la Roumanie a pu, au cours du dernier quinquennat — et contrairement à la plupart des pays de l'Est — assurer la croissance de ses échanges dans un *équilibre global* bien que la recherche d'une forte croissance, appuyée largement sur l'importation de biens d'équipement, ait eu pour conséquence l'aggravation de son déficit avec les pays occidentaux.

Balance commerciale 1971-1975.

(Valeur F. O. B.)

A N N E E S	IMPORTA- TIONS en millions de \$ U. S.	VARIA- TION annuelle (pourcen- tage).	EXPORTA- TIONS en millions de \$ U. S.	VARIA- TION annuelle (pourcen- tage).	SOLDE en millions de \$ U. S.	POURCEN- TAGE de couverture.
1970 .....	1 960	+ 12,6	1 851	+ 13,3	— 109	94
1973 .....	3 442	+ 31,6	3 671	+ 41,2	+ 229	107
1974 .....	5 142	+ 49,4	4 875	+ 32,8	— 267	95
1975 .....	5 343	+ 3,9	5 343	+ 9,6	0	100

Source : G. A. T. T.

On peut constater un net ralentissement de la croissance des échanges extérieurs en 1975 : les exportations ne se sont accrues que de 10 % (contre + 33 % en 1974), les importations de + 4 % (au lieu de + 49 %), entraînant le rétablissement de la balance commerciale dont le taux de couverture était tombé à 95 %.

La faible croissance des exportations en 1975 est principalement due à une série de phénomènes conjoncturels : les inondations de 1975, qui, provoquant une baisse de la production, ont contraint les autorités à satisfaire en priorité les besoins du marché intérieur, et la récession mondiale, qui a freiné la demande des pays industrialisés dont certains ont été amenés à prendre des mesures de protection préjudiciables aux produits roumains.

*Répartition du commerce extérieur roumain par zones en 1975.*

(Valeur F. O. B.)

	IMPORTATIONS ROUMAINES				EXPORTATIONS ROUMAINES				SOLDE millions \$ U. S.	POURCENTAGE de couverture.
	Millions \$ U. S.	Pourcentage du total.	Pourcentage 1975- 1970.	Pourcentage 1975- 1974.	Millions \$ U. S.	Pourcentage du total.	Pourcentage 1975- 1970.	Pourcentage 1975- 1974.		
Total .....	5 343	100	+ 173	+ 3,9	5 343	100	+ 189	+ 9,6	0	100
Europe socialiste....	1 972	36,9	+ 108	+ 19,9	2 052	38,4	+ 121	+ 16,3	+ 80	104
Dont U. R. S. S.....	(919)	(17,2)	+ (83)	(+21,6)	(1 063)	(19,9)	(+ 101)	(+ 29)	(+ 144)	116
Pays développés à économie de marché .....	2 367	44,3	+ 195	— 9,7	2 004	37,5	+ 214	— 8	363	85
Pays en voie de déve- loppement .....	769	14,4	+ 430	+ 15,1	1 031	19,3	+ 431	+ 42	+ 262	134
Autres .....	235	4,4	+ 256	+ 13,5	256	4,8	+ 216	+ 24,9	+ 21	109

Source : G. A. T. T.

Les orientations originales de la diplomatie de la Roumanie se traduisent tout naturellement dans la répartition par zones de son commerce extérieur. Celui-ci se caractérise ainsi par la *place prépondérante* qu'y occupent les *pays industrialisés d'économie de marché* et les *pays en voie de développement*.

Les pays socialistes voient en effet largement diminuer la part qu'ils constituent dans le commerce extérieur roumain. Alors qu'ils représentaient 64 % des exportations et 58 % des importations en 1965, ils n'en constituent plus respectivement que 38 % et 37 % en 1975, ce qui se situe très en-deça de la moyenne des pays du C.A.E.M. (50 %).

Malgré le ralentissement consécutif à la décision des autorités roumaines de réduire son déficit commercial avec les pays industrialisés d'économie de marché, la Roumanie a réalisé 44 % de ses importations et 38 % de ses exportations avec cette zone, alors

que si l'on considère les pays de l'Europe socialiste dans leur ensemble, les chiffres correspondants sont respectivement de 37 % et 28 %. La forte croissance des exportations roumaines à destination de ces pays (+ 214 % de 1970 à 1975) n'a pas réussi à compenser la croissance encore plus rapide (+ 295 % de 1970 à 1975) des importations. De ce fait, l'excédent commercial de la Roumanie vers l'Occident (+ 161 millions de dollars en 1970) a fait place en 1975 à un déficit de 363 millions de dollars, soit un taux de couverture de 85 % encore supérieur à la plupart de ceux des autres pays européens du C.A.E.M.

En 1975, les **exportations** roumaines ont porté principalement sur des matériels de transports (25 % du total), des combustibles, carburants, minerais et métaux (22 % dont la moitié environ représente des produits pétroliers) et des produits chimiques et matériaux de construction (13 %). Les mauvais résultats de l'année ont fait baisser la part des ventes à l'étranger qui passe de 15 à 10 %.

Près des deux tiers des exportations roumaines vers les autres pays socialistes et les pays en voie de développement sont constitués de machines, de produits chimiques et de biens de consommation contre un tiers seulement pour les pays industrialisés qui importent principalement des combustibles et des matières premières.

La structure des **importations** de la Roumanie fait ressortir l'importance des deux postes pour lesquels elle est déficitaire :

— les combustibles, matières brutes et métaux qui constituent 38 % du total des achats à l'étranger, les deux tiers des achats aux pays en voie de développement, 58 % des importations en provenance du Japon ;

— les machines et matériels de transport qui constituent 38 % des importations et proviennent en parts à peu près égales des pays d'Europe socialiste et des pays développés à économie de marché. La part de ces produits est beaucoup plus élevée dans les ventes de certains pays comme la France (63 %) ou la R. F. A. (48 %).

## C. — LA BULGARIE

### L'histoire.

Constituée lentement au cours des premiers siècles de notre ère par un amalgame de populations thraces, slaves et protobulgares, la nation bulgare se répartit en trois régions principales, la Mésie, la Thrace et la Macédoine. Christianisée au ix<sup>e</sup> siècle, elle vit son unité renforcée par la création d'une culture slave par les disciples de Saint-Cyrille dans le cadre d'un premier Empire bulgare. Celui-ci apparut au vii<sup>e</sup> siècle pour tomber au x<sup>e</sup> siècle sous les coups de l'empire byzantin. Un second empire put se constituer au xii<sup>e</sup>, puis disparut à son tour avec l'invasion turque au xiv<sup>e</sup> siècle.

Malgré la dureté du joug turc, les Bulgares multiplièrent les révoltes et les insurrections au cours de cinq siècles d'occupation. C'est aussi pendant cette période que se sont constitués les liens privilégiés qui unissent Bulgares et Russes. Une extrême similitude de langue et de culture ainsi que les guerres menées périodiquement par leurs souverains ont fait apparaître les Russes comme seul recours pour leur libération. C'est à la suite du Traité de San Stefano, qui mit fin à la guerre russo-turque de 1877, que la Bulgarie devenait autonome, sinon en fait indépendante, même si l'hostilité des grandes puissances au Congrès de Berlin de 1878 l'obligea à reconnaître le principe de la suzeraineté de la Turquie et à lui rétrocéder une part de son territoire.

Successivement gouvernée par les princes Alexandre de Battenberg (déposé en 1886) et Ferdinand de Saxe-Cobourg-Gotha, la Bulgarie ne proclama son indépendance qu'en 1908 à la suite de la révolution « jeune turque ».

Victorieuse des Turcs dans la guerre de 1908, la Bulgarie fut ensuite battue par ses anciens alliés : Serbie, Grèce, Montenegro, puis Roumanie.

Alliée de l'Allemagne au cours de la première guerre mondiale, elle fut amputée de nouveaux territoires en vertu du Traité de Neuilly de novembre 1919.

Pendant l'entre-deux-guerres, le régime tourna à la dictature. La Bulgarie s'engagea en 1941 dans la guerre aux côtés du

III<sup>e</sup> Reich. Mais en 1944, la Résistance renversa le pouvoir politique à la faveur de la puissante offensive de l'armée soviétique dans les Balkans et associa la Bulgarie à la lutte contre l'Allemagne hitlérienne.

A la suite de l'abolition de la monarchie en septembre 1946 et de la victoire, aux élections d'octobre de la même année, du Front de la patrie regroupant les forces démocratiques, un gouvernement fut formé par Sergi Dimitrov qui procéda à la nationalisation de l'industrie des banques et des mines instituant ainsi un régime de démocratie populaire.

### **Les institutions.**

L'organisation des pouvoirs publics est actuellement régie par la Constitution du 18 mai 1871. Celle-ci est caractérisée, tant par le *renforcement du rôle institutionnel du Parti communiste* bulgare qui acquiert la fonction constitutionnelle de « direction de la société et de l'Etat » que par la volonté de faire participer plus activement le citoyen à la vie politique : ainsi, en vertu de la loi électorale de juillet 1973, les partis, syndicats et associations ne possèdent plus juridiquement le monopole de la présentation des candidats aux élections ; de plus, les élus peuvent être « rappelés » par leurs électeurs.

### **La politique étrangère.**

Sur le plan de la politique étrangère, la Bulgarie suit *une ligne très proche de celle de l'U. R. S. S.* Condamnant « le révisionnisme de droite et de gauche, le nationalisme et l'antisoviétisme », le parti communiste bulgare n'en adopte pas moins un ton plus modéré à l'égard des partis communistes « autonomistes » — sauf en ce qui concerne le parti communiste chinois. Si les relations avec les pays occidentaux sont marquées par la volonté de voir s'instaurer la « coexistence pacifique avec les pays à systèmes sociaux différents », les autorités bulgares continuent d'insister sur la nécessaire « vigilance idéologique » dans les rapports avec « les pays capitalistes ». Entre la France et la Bulgarie, le dialogue politique se développe normalement en l'absence de tout contentieux.

La lutte idéologique est assez rigoureuse à l'intérieur du pays où sont périodiquement dénoncées les « influences pernicieuses de l'Occident ». Officiellement entrée dans la phase « d'édification

de la société socialiste avancée » depuis avril 1971, la Bulgarie rencontre cependant certaines difficultés économiques dues notamment à la crise de l'énergie et à la faiblesse de la productivité du travail.

Malgré ces insuffisances, l'économie bulgare a connu une croissance et des mutations extrêmement rapides.

### L'économie.

L'agriculture n'emploie plus à l'heure actuelle que 30 % de la population active contre près de 80 % il y a trente ans, assurant seulement 18 % du revenu national. S'achève également aujourd'hui le processus entamé il y a cinq ans de constitution de 170 complexes agro-industriels. Chacun de ces combinats possède en moyenne 24 500 hectares de terre arable et emploie 6 500 ouvriers qui reçoivent des rémunérations moyennes annuelles de 1 426 leva (1 lev = 1 dollar).

Le développement industriel bulgare se caractérise par un développement plus rapide des secteurs des constructions mécaniques et de la métallurgie.

*Structure de la production industrielle par secteurs.*

	1960	1965	1970	1974
Total .....	100	100	100	100
Energie électrique .....	2,0	2,3	2,5	2,1
Sidérurgie .....	1,1	2,2	3,1	3,5
Constructions mécaniques et métallurgie .....	12,4	16,5	20,2	23,0
Industrie chimique et du caoutchouc...	3,7	4,8	7,5	7,7
Industrie alimentaire .....	33,5	31,8	25,4	22,9

### Les Plans.

Les résultats du VI<sup>e</sup> Plan bulgare (1971-1976) apparaissent satisfaisants, même si tous ses objectifs quantitatifs ne pourront être atteints.

Le revenu national s'est accru de 30 % au cours de la période, ce qui reste honorable mais inférieur à l'objectif de 50 % fixé par le VI<sup>e</sup> Plan.

La production industrielle, malgré un ralentissement en fin de quinquennat, a progressé à un rythme proche de 10 % par an. En 1975, les secteurs les plus dynamiques ont été la sidérurgie, l'industrie chimique, les constructions mécaniques et la métallurgie. En revanche, les industries légères et alimentaires et la construction n'ont pas connu une croissance aussi rapide.

L'accroissement de la production agricole n'aura atteint que 17 % au cours du VI<sup>e</sup> Plan, ce qui paraît faible, même si l'on tient compte des difficultés climatiques de l'année 1974.

Les problèmes fondamentaux de l'économie bulgare restent cependant la *pénurie de main-d'œuvre* et l'*insuffisance de sa productivité*.

**Le VII<sup>e</sup> Plan (1976-1980)** prévoit pour atteindre l'objectif d'un accroissement du revenu national de 50 % :

— une augmentation de la productivité du travail de 55 % dans l'industrie et de 40 % dans l'agriculture ;

— un accroissement de l'efficacité des capitaux investis : la moitié des investissements devrait être consacrée à la modernisation des unités existantes et le quart seulement à la création de nouvelles usines ;

— une augmentation de la production industrielle de 55 à 60 % ; les secteurs prioritaires, les industries extractives, la chimie, l'industrie lourde, l'électricité et la construction mécanique ;

— une augmentation de la production agricole de 20 % obtenue par un effort de concentration et de spécialisation des activités ; un effort particulier sera effectué en ce qui concerne l'élevage ;

— la recherche d'économies d'énergie.

Enfin, le VII<sup>e</sup> Plan bulgare prévoit la poursuite de l'intégration au sein du C. A. E. M. On constate cependant, en dépit de cette orientation fondamentale, une certaine ouverture à l'Ouest des échanges extérieurs bulgares.

### **Le commerce extérieur.**

L'évolution globale du commerce extérieur bulgare se caractérise par une croissance rapide mais également par l'apparition dès 1974 d'un solde déficitaire, tant vis-à-vis des pays occidentaux, que des pays socialistes.



*Evolution des échanges extérieurs bulgares (1970-1975).*  
(En millions de dollars.)

ANNEE	1970	1971	1972	1973	1974	1975
Exportations .....	2 003,7	2 182,2	2 636,4	3 297,0	3 832,6	4 600,8
Importations .....	1 830,9	2 119,6	2 576,1	3 267,0	4 321,9	5 309,4
Taux de couverture.....	109,4	102,9	102,3	100,9	88,6	86,6

*Cette évolution défavorable s'explique :*

— par l'augmentation des prix des matières premières et de l'énergie qui fait notamment apparaître, en 1975, un déséquilibre de 100 millions de dollars au détriment de la Bulgarie dans son commerce avec l'U. R. S. S. ;

— par l'intensification des échanges avec les pays industrialisés à économie de marché, dont les excédents commerciaux s'accroissent considérablement.

*Evolution des échanges avec les pays occidentaux développés.*

	1970	1971	1972	1973	1974	1975
<b>Exportations :</b>						
En valeur (*).....	284,9	300,7	344,3	445,1	448,4	432,2
En indice.....	100	105,5	120,8	156,2	157,4	151,7
En pourcentage du total.....	14,2	13,7	13	13,5	11,6	9,3
<b>Importations :</b>						
En valeur (*).....	350,0	357,1	385,8	519,4	972,4	1 226,4
En indice.....	100	102,0	110,2	148,4	277,8	350,4
En pourcentage du total.....	19,1	16,8	14,9	15,8	22,5	23,1
Taux de couverture.....	81,4	84,2	89,2	85,6	46,1	35,2

(\*) En millions de dollars.

Le tableau ci-dessus permet de constater la *brusque détérioration des échanges bulgares en 1974* : les exportations connaissent presque un doublement, tandis que les exportations à destination de pays occidentaux développés stagnent. Le taux de couverture apparaît extrêmement bas : 35,2 %.

En ce qui concerne la **structure géographique des échanges**, on peut remarquer que, même si les importations bulgares en provenance des pays occidentaux développés ont plus que triplé

(+ 350), elles constituent encore à peine plus de 20 % du total. La part des pays socialistes reste à un niveau très élevé : 72,8 %, même si ce pourcentage est en régression par rapport à celui de 1970 (76,2 %).

Sur le plan structurel, le commerce extérieur bulgare se caractérise par une augmentation régulière des ventes de produits industriels (dont la part dans les exportations totales passe de 48 % en 1970 à 53 % en 1973), et la diminution constante de la part des produits agricoles (dont la part passe de 52 % en 1970 à 47 % en 1973).

De 1973 à 1974, les ventes de calculatrices ont quadruplé en volume tandis que celle de produits chimiques faisaient plus que doubler.

Les importations, pour la plupart en provenance des pays socialistes et surtout d'U. R. S. S., sont constituées pour près de la moitié de matières premières.

*Structure du commerce extérieur en 1974.*

	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS
Matières premières et demi-produits.....	60	34,5
Dont :		
— matières premières et demi-produits d'origine agricole .....	(12,1)	(6,9)
— matières premières et demi-produits d'origine minérale, pétrole et produits du pétrole.....	(47,9)	27,6
Biens d'équipements .....	27	28,8
Biens de consommation.....	13	36,7
Dont :		
— biens de consommation d'origine agri- cole .....	4,3	(30,2)
— biens de consommation d'origine indus- trielle .....	(8,7)	(6,5)
Total .....	100	100

## II. — L'ORGANISATION DU COMMERCE EXTERIEUR

Les économies socialistes ne sont pas naturellement tournées vers l'extérieur pour des raisons aussi bien historiques que structurelles.

L'organisation du commerce extérieur dans les démocraties populaires reste en effet *marquée par le modèle soviétique*. Celui-ci, mis en place en 1918, créait un **monopole du commerce extérieur** conçu comme « le moyen de protéger les richesses du pays d'une dilapidation par le capital étranger et comme un moyen d'accumulation socialiste. Faisant obstacle à la dépense de ressources nationales pour l'importation d'articles susceptibles d'être produits dans le pays, (il) permet d'organiser l'importation rationnelle de produits indispensables au développement de (l') industrie et de (l') agriculture » (1).

Ainsi, parce qu'elle procède d'un système mis au point par un pays doté de ressources immenses au cours d'une période d'isolement politique, l'institution du monopole extérieur apparaît, par delà les nécessités issues de l'organisation planifiée de la production, *essentiellement protectionniste*.

Ce n'est que progressivement, avec l'entrée dans le camp socialiste à la fin de la seconde guerre mondiale d'un certain nombre de pays européens, que *cette conception rigide a évolué* pour faire jouer un rôle aux échanges extérieurs dans le développement socialiste.

Ainsi, la création en 1949 du **Conseil d'aide économique mutuelle** — C. A. E. M. — correspondait encore plutôt à une *réaction défensive* des démocraties populaires désireuses de parer au « boycott » des produits stratégiques appliqué par les pays occidentaux et de faire pièce au Plan Marshall. Et ce n'est qu'en 1959, par la signature de la Charte du C. A. E. M., qu'ont été définis les principes de la division internationale socialiste du travail. L'évolution en sera analysée dans le cadre du bref aperçu sur le C. A. E. M. qui fera suite à celui sur l'organisation du monopole du commerce extérieur.

---

(1) Extrait d'une résolution d'une assemblée plénière du parti communiste soviétique de 1924 citée par Mme Lavigne dans son ouvrage « Le programme du Comecon ».

## A. — LE MONOPOLE DU COMMERCE EXTERIEUR

Dans tous les pays socialistes à l'exception de la Yougoslavie, les échanges extérieurs font l'objet d'un monopole d'Etat dont l'organisation reste, malgré les réformes, fortement planifiée. Le fait que dans plusieurs pays autres que l'U. R. S. S. certaines entreprises ou groupes d'entreprises aient reçu le droit d'entrer en relations directes avec leurs fournisseurs et clients étrangers ne signifie nullement qu'elles puissent fixer à leur gré le volume et la structure de leurs échanges avec l'extérieur.

### La planification du commerce extérieur.

D'une façon générale, les échanges font l'objet de **deux types de plan** :

— les *plans prospectifs* à échéance de cinq ans qui déterminent le taux de croissance, les structures par pays et par produit des importations et des exportations, ainsi que leurs modalités de financement. Il s'agit notamment de décider dans quelle mesure un besoin déterminé doit être satisfait par des importations ou telle production destinée à l'exportation ;

— les *plans courants annuels* qui concrétisent les précédents en fonction de l'évolution conjoncturelle.

Selon la méthodologie générale de la planification, on élabore des balances « matières », c'est-à-dire des tableaux retraçant pour chaque produit les ressources et les emplois, de la façon suivante :

RESSOURCES	EMPLOIS
Stocks en début de période.	Consommations intermédiaires.
Production.	Investissements.
	Marché intérieur.
	Réserves et stocks en fin de période.
Importations.	Exportations.

Procédant par la *méthode classique des « chaînons conducteurs »*, qui consiste à passer des produits prioritaires aux produits de second ordre, on commence naturellement par déterminer ce qui va être acheté. Ensuite, on se demande à qui cela va être acheté, en commençant par les pays socialistes, compte tenu des accords à long terme, et en finissant par les pays occidentaux, pour aboutir à l'établissement d'un ensemble de fiches « produits pays ». Puis on détermine les contreparties possibles de ces impor-

tations, c'est-à-dire la nature et la volume des exportations, de façon à assurer, dans la mesure du possible, l'équilibre bilatéral des échanges ainsi que le respect des accords à long terme. Enfin, on vérifiera comment ces résultats peuvent être atteints, compte tenu des possibilités de production et de l'état des marchés.

Une première *synthèse* est effectuée, sur la base des prix extérieurs, *par pays* regroupés suivant les zones de paiement (pays du C. A. E. M., autres pays socialistes et pays capitalistes).

Une deuxième *synthèse* à usage interne est réalisée, sur la base des prix intérieurs, *par ministère et groupe de produits*. Ce Plan sert de base à la définition des commandes que passent les centrales du commerce extérieur pour acquérir les marchandises destinées à l'exportation et pour fournir à certaines entreprises du matériel étranger.

**Deux critiques principales** sont traditionnellement adressées à un tel système. En premier lieu, au détriment de la rationalité économique, il tend à reléguer au second plan les préoccupations de *production au moindre coût*, puisque l'essentiel est de dégager un *surplus exportable*.

En second lieu, la séparation absolue entre les versions internes et externes du plan, et notamment l'utilisation de systèmes de prix très différents, peut gêner l'allocation rationnelle des ressources. On fait ainsi remarquer que, compte tenu de la surévaluation des taux de change officiels, les centrales « perdent » relativement à l'exportation — puisque le prix en monnaie-devise est plus faible que le prix interne — et « gagnent » à l'importation, le prix de revente interne du bien importé étant plus élevé que le prix d'achat en monnaie-devise.

Dans ces conditions, on comprend que le « *jeu des stimulants matériels* » ne permette pas de régir l'activité des centrales et qu'il soit nécessaire de recourir à des *processus administratifs* — et impératifs — de *décision*.

Bien qu'on ne puisse faire état d'informations très précises, il semble que la Tchécoslovaquie, la Roumanie et la Bulgarie aient singulièrement assoupli la procédure précédemment décrite pour la planification et l'organisation administrative du commerce extérieur.

Ainsi, la Bulgarie — et sans doute également la Tchécoslovaquie et la Roumanie — utilise-t-elle des taux de change officiels appelés *coefficients de conversion* ou multiplicateurs de commerce

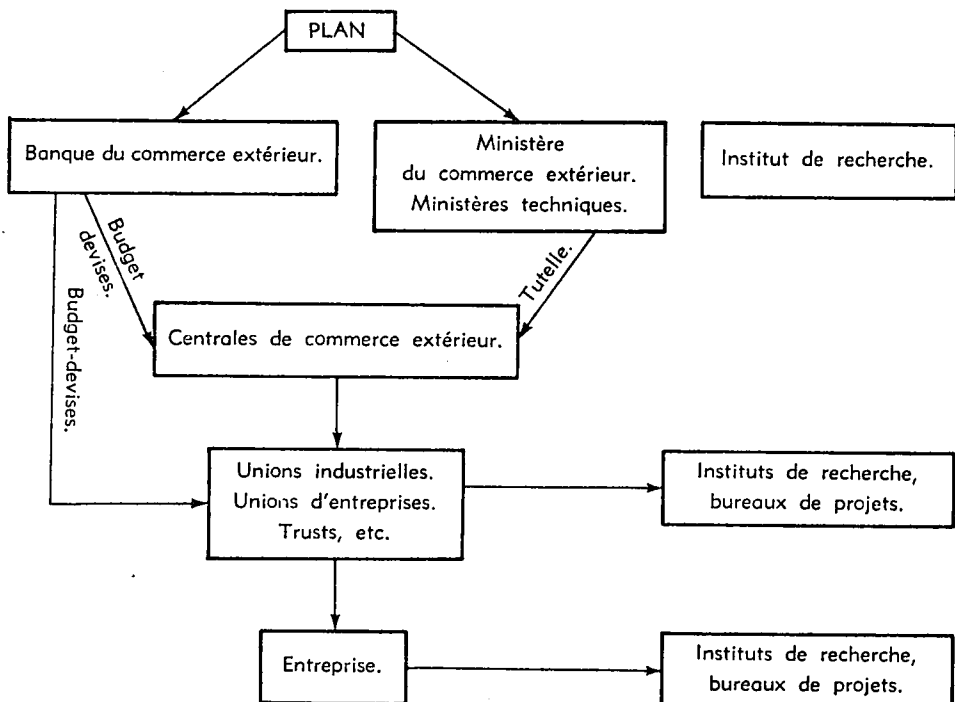
extérieur. Ceux-ci ont deux objets : d'une part, au niveau macroéconomique, permettre le calcul économique rationnel qu'empêche actuellement l'utilisation des taux de change officiels surévalués, faisant apparaître les importations plus avantageuses que les exportations pour les centrales ; d'autre part, au niveau microéconomique, servir de base à la détermination des primes ou subventions aux entreprises exportatrices, ainsi qu'à la taxation des importations.

### L'organisation administrative.

Dans les pays socialistes, le commerce extérieur est un monopole d'Etat exercé par des organismes spécialement habilités à traiter avec l'étranger et à dépenser des devises. Spécialisées par produits, ces **centrales du commerce extérieur** sont placées, soit sous la tutelle directe d'un ministère technique, soit sous celle du ministère du commerce extérieur.

Parfois, pour des opérations déterminées, certains groupements d'entreprises, appelés, selon les pays, « unions industrielles », « trusts » ou « unions d'entreprises », peuvent obtenir directement un budget de la Banque du commerce extérieur pour financer une importation.

Cette organisation peut se résumer dans le schéma suivant :



En fait, depuis les réformes économiques des années 1960, l'organisation administrative varie considérablement selon les pays.

En Roumanie, par exemple, ce monopole est détenu par le ministère du commerce extérieur. D'une part, celui-ci contrôle directement sept entreprises de commerce extérieur (ex. : Agroexport, Romtransp, etc.). D'autre part, il exerce sa tutelle par l'intermédiaire du ministère technique compétent sur la cinquantaine d'autres entreprises spécialisées, qui sont rattachées à des groupements industriels comme la C. I. A. T. (Centrale Industriale de Autocamione si Turisme) qui a son siège à Brasov.

**Le ministère du commerce extérieur**, qui est responsable de la bonne fin des opérations d'échange, est doté de pouvoirs importants puisqu'il constitue le seul organisme habilité à délivrer les *licences d'importation* et d'exportation et que ses représentants peuvent demander des comptes aux usines produisant pour l'étranger.

En pratique, bien que pouvant avoir des contacts avec toutes les unités — des ministères aux établissements— les firmes étrangères occidentales doivent donc prendre contact avec ces centrales d'achat spécialisées par branche technique. Celles-ci cherchent systématiquement à obtenir des offres concurrentes. Dans un premier temps, ces offres font l'objet d'une étude de la part des instituts d'études et de recherche des unités économiques intéressées. Les techniciens communiquent ensuite leur avis, sous forme d'un tableau présentant les avantages et les inconvénients des projets en concurrence, à l'entreprise du commerce extérieur compétente. Celle-ci engage alors les négociations avec les firmes étrangères intéressées. En principe, les termes de l'accord doivent être approuvés par le ministère du commerce extérieur, qui en vérifie, bien entendu, la conformité au plan, avant la signature du contrat.

Il faut enfin remarquer que les entreprises socialistes ne possèdent pas davantage le droit de prendre contact avec les entreprises des pays frères. On constate même que les timides effets de libéralisation des échanges, comme l'accord hungaro-tchécoslovaque, ont connu bien des difficultés, compte tenu de *l'absence d'homogénéité de structures des prix* au sein du C. A. E. M.

## B. — LE CONSEIL D'AIDE ECONOMIQUE MUTUELLE (C. A. E. M.)

Créé en 1949, le Conseil d'aide économique mutuelle (1) ne fut doté d'un *statut officiel* qu'avec l'adoption, en 1959, de sa charte constitutive. Celle-ci en détermine les **objectifs** dans son article premier : « Le Conseil d'aide économique mutuelle a pour but de contribuer, par la voie de l'union et de la coordination des efforts des pays membres du Conseil, au développement équilibré de l'économie nationale, à l'accélération du progrès économique et technique dans ces pays, au relèvement du niveau des pays dotés de l'industrie la moins développée, à l'accroissement continu de la productivité du travail et à l'essor constant du bien-être des peuples des pays membres du Conseil. »

Ces buts furent précisés en 1962 par un texte définissant les principes fondamentaux de la division socialiste internationale de travail qui jetait les bases, sous l'influence de Khrouchtchev, de l'intégration des économies nationales par une planification centralisée. Ils ont été largement amendés par l'adoption, en juillet 1971, à Bucarest, d'un « **programme complexe de coopération et d'intégration** » qui précise que « **l'intégration économique socialiste s'effectue sur la base du libre consentement et ne s'accompagne d'aucun organe supranational** ». Ainsi, est-il clairement affirmé, pour satisfaire les aspirations de certains pays membres, que le principe de la souveraineté nationale ne peut être mis en cause par l'application d'un programme dont les principales têtes de chapitre sont les suivantes :

- consultations bi- et multilatérales sur les principaux problèmes de la politique économique ;
- coordination des plans quinquennaux et prospectifs ;
- renforcement de la coopération et de la spécialisation dans le domaine de la production ;
- augmentation des échanges commerciaux intra C. A. E. M. ;
- création de nouveaux organismes multinationaux ;
- amélioration des bases juridiques de la coopération.

---

(1) Neuf pays font actuellement partie du C. A. E. M. : la Bulgarie, la Hongrie, la Pologne, la République démocratique allemande, la Roumanie, la Tchécoslovaquie, l'U. R. S. S., la Mongolie (depuis 1962) et Cuba depuis 1972. La Yougoslavie et la Finlande ont le statut d'Etats associés.



## Les institutions.

*La session*, où chaque pays membre dispose d'une voix, est l'organe suprême du C. A. E. M. Elle se réunit au moins une fois par an à tour de rôle dans les capitales des pays membres classés par ordre alphabétique et elle est présidée par le chef de la délégation du pays hôte. Elle a pour fonction d'examiner les problèmes fondamentaux de la coopération et d'orienter l'activité du Conseil et entend le rapport d'activité établi par le comité exécutif sur la base des travaux du secrétariat et des commissions permanentes.

*Le comité exécutif*, créé en 1962 pour mettre fin au rôle purement consultatif du C. A. E. M., est composé des suppléants des chefs de gouvernement. Il se réunit au moins une fois par trimestre, en général au siège de l'organisation, c'est-à-dire à Moscou. Chargé d'exécuter les décisions de la session, il a notamment pour tâche de coordonner les plans, de superviser les travaux des commissions permanentes et de diriger l'activité du secrétariat.

*Le secrétariat*, dirigé depuis sa création par M. N. Faddeev (U. R. S. S.), est un organe d'animation qui prépare les projets d'accords de coopération conjointement avec les commissions permanentes.

*Les commissions permanentes*, créées en 1956, sont des instances de travail réunissant en général des fonctionnaires spécialisés ou des techniciens de chaque pays. Au nombre de 22, elles se répartissent en deux catégories : les commissions générales (ou horizontales) et les commissions sectorielles (ou verticales).

Du point de vue des **compétences**, le C. A. E. M. ne présente pas le caractère d'un organisme supranational. En vertu de la charte, il peut adresser des recommandations aux Etats dans les domaines de sa compétence et ne prend de décisions que pour les problèmes relatifs aux organes et les questions de procédure.

D'une façon générale, le C. A. E. M. affirme son respect de la souveraineté nationale à laquelle il soumet les principes de l'internationalisme socialiste. C'est ainsi que l'article premier (alinéa 2) de la charte prévoit depuis 1974 que « la coopération économique, scientifique et technique des pays membres s'effectue conformément aux principes de l'internationalisme socialiste sur la

base du respect de la souveraineté étatique, de l'indépendance et des intérêts nationaux, de la non-ingérence dans les affaires intérieures, de la pleine égalité des droits, des avantages mutuels et de l'entraide amicale. »

La souveraineté nationale des Etats membres apparaît en outre particulièrement bien protégée par l'**application du principe de l'unanimité joint à celui de l'intérêt**. En effet, en vertu de l'article 4 (alinéa 3) de la charte, « les effets des décisions et des recommandations ne seront pas appliqués aux pays qui auront déclaré leur manque d'intérêt pour le sujet en question. » L'application simultanée de ces deux principes avait pour conséquence d'accorder en fait un droit de veto à chacun des pays membres.

Ainsi la Roumanie s'est parfois intéressée à une question pour bloquer une décision afin de s'opposer non seulement aux projets qui menaçaient directement ses intérêts mais encore à ceux qui, comme de multiples agences internationales spécialisées, auraient abouti à une intégration trop poussée des économies du C. A. E. M. C'est pourquoi il fut décidé en 1964 que les *projets multilatéraux* pourraient être réalisés *hors C. A. E. M.* afin qu'il puisse être passé outre aux oppositions. Tel fut le cas des organisations communes Intermetal, Interchim et l'organisation de coopération des roulements à billes. Il faut d'ailleurs remarquer que si la plupart de ces organisations connexes du C. A. E. M. retiennent le principe de l'unanimité, les plus récentes d'entre elles, comme la Banque internationale d'investissements, font une place aux décisions majoritaires.

La Roumanie, désireuse de préserver son autonomie, en adhérant au G. A. T. T. en 1971 et au Fonds monétaire International en 1972, peut également se rapprocher de ses partenaires du C. A. E. M. si elle pense que tel est son intérêt, ainsi que le prouve son adhésion tardive aux organisations citées à l'alinéa précédent.

En définitive, il semble que la politique de la Roumanie — jouer des deux systèmes socialiste et occidental en fonction des intérêts de son économie — lui a été particulièrement profitable puisqu'elle a notamment pu obtenir, grâce aux crédits occidentaux, le combinat sidérurgique que l'U. R. S. S. lui refusait comme non conforme à ses aptitudes naturelles, et l'aide de cette dernière pour la construction d'une centrale nucléaire.

## L'organisation des échanges.

Les échanges commerciaux entre pays-membres du C. A. E. M. s'effectuent sur la base d'accords bilatéraux à long terme négociés lors de la **coordination des plans quinquennaux**. C'est dans le cadre des quotas fixés par ces accords que sont conclus les protocoles annuels d'échanges entre gouvernements et les contrats d'achat et de vente entre centrales de commerce extérieur. Les quotas sont fixés, pour chaque produit, en quantités physiques, à concurrence de 50 à 60 % des échanges, et, en valeur, en ce qui concerne l'essentiel des 40 à 30 % restants.

### *Le régime des prix internationaux socialistes.*

La charte dispose que « les pays membres du Conseil d'aide économique mutuelle s'en tiendront dans l'immédiat aux principes qui président actuellement à la définition des prix de leur commerce mutuel, c'est-à-dire les établiront sur la base des **prix mondiaux épurés de l'influence nocive de facteurs conjoncturels** propres aux marchés capitalistes ». Tel est le régime actuellement en vigueur même si le programme prévoit que sera mis au point un système socialiste de prix internationaux. En effet, l'établissement de celui-ci s'avère complexe étant donné les divergences de structure des prix nationaux.

La référence aux prix mondiaux ne va pas cependant sans soulever de nombreuses difficultés.

D'abord, sur le plan technique, *la notion de prix mondial n'est relativement simple que pour les produits de base*. En effet, il est particulièrement complexe de définir le prix de biens manufacturés souvent peu homogènes et dont les prix sont le plus souvent confidentiels.

En outre, le *retard* avec lequel sont gérés les ajustements peuvent être importants, notamment, ces dernières années, en ce qui concerne les produits de base. Réformé sur ce dernier point pour mieux refléter la réalité, le système n'en continue pas moins à connaître de multiples distorsions.

C'est ainsi qu'une étude déjà ancienne a pu montrer que les **biens d'équipement** étaient échangés à **niveaux de prix supérieurs** de 15 à 25 % à celui des prix mondiaux de référence. Cela s'explique par la nature des négociations où des prix élevés, obtenus sur des petites quantités de biens d'équipements dans le cadre d'un accord plus vaste portant sur des matières premières, étaient systématiquement généralisés à l'ensemble des transactions.

Dans les faits, cela avait abouti, jusqu'au renversement de la tendance des prix mondiaux des produits de base en 1974, à défavoriser l'U. R. S. S. dans la mesure où ses exportations sont essentiellement composées de matières premières et notamment d'énergie, produites à coûts croissants, même si cette position de quasi-monopole lui donne d'incontestables moyens de pression sur l'ensemble des autres pays du C. A. E. M.

#### *Les règlements internationaux.*

Le monopole du commerce extérieur a pour corrélat celui des devises. **Inconvertibles**, celles-ci n'en possèdent pas moins une parité officielle par rapport aux monnaies étrangères qui découle de son poids d'or. *Les taux de change officiels ne reflètent aucunement le pouvoir d'achat interne* d'une monnaie : ils permettent simplement de convertir la valeur des importations et des exportations exprimée en devises en *monnaie devise* (couronne-devise, lei-devise ou leva-devise), simple *unité de compte*. En revanche, plus réalistes sont les cours spéciaux destinés aux opérations non commerciales et, notamment, touristiques.

Créé en 1964 pour pallier les inconvénients des paiements bilatéraux, le *rouble transférable* permet des règlements multilatéraux dans le cadre d'un organisme de crédit à court terme institué à cet effet, la Banque internationale de coopération économique (B. I. C. E.).

En fait, la persistance du bilatéralisme dans le commerce extérieur des pays membres pour les raisons structurelles déjà évoquées a pour conséquence de faire du rouble transférable, non un moyen de paiement, mais une simple unité de compte. En outre, il faut mentionner le fait que l'accumulation d'avoirs en cette devise n'est guère attrayante puisqu'elle ne rapporte pas d'intérêt substantiel (entre 0,5 et 3,5 %) et n'est pas convertible en devises

extérieures au C. A. E. M. Envisagée par le programme de 1971, la convertibilité du rouble transférable semble cependant devoir se heurter à un certain manque d'enthousiasme de la part de l'U.R.S.S.

En définitive, il convient de remarquer que le C. A. E. M. *ne constitue pas une union douanière*, pour la simple raison qu'il n'y a ni libre circulation des biens à l'intérieur de la zone, ni tarif extérieur commun. Les **droits de douane** ne jouent d'ailleurs en régime socialiste qu'un **rôle marginal** : d'une part, parce que leur fonction de protection du marché intérieur est assuré par la généralisation des contingentements, d'autre part, parce que leur fonction fiscale ne peut être que limitée dans un système où les prix intérieurs étant arbitrairement fixés par l'Etat, celui-ci peut opérer ses prélèvements là où il le juge souhaitable.

Ainsi, la Roumanie n'a pas de tarif douanier, sauf pour les envois privés étrangers, ce qui a posé des problèmes lors de son adhésion au G. A. T. T. : ne pouvant consentir des réductions de droits aux pays qui lui accordaient des avantages douaniers, elle a dû prendre des engagements sur la croissance de ses importations en provenance des pays membres du G. A. T. T.

La Tchécoslovaquie possède un tarif qu'elle utilise ainsi que l'U.R.S.S. comme argument de négociations pour pouvoir bénéficier de la clause de la nation la plus favorisée.

En revanche, la Bulgarie fait jouer un rôle plus actif à son tarif douanier pour corriger les effets de l'application mécanique de « coefficients de conversion » qui permettent de passer des prix extérieurs aux prix intérieurs, afin de pouvoir freiner de façon sélective les importations.

Dans ces conditions, il apparaît qu'il n'y a qu'une **fausse symétrie** entre le C. A. E. M. et les communautés européennes, ce qui ne va pas sans compliquer les rapports entre les deux organisations.

### **Les relations avec la C. E. E.**

Compétentes en matière commerciale en vertu de l'article 113 du Traité de Rome, les communautés européennes n'exercent effectivement ces pouvoirs, en ce qui concerne les relations avec les Pays de l'Est, que depuis le 31 décembre 1974, date jusqu'à laquelle avaient été prorogés les accords bilatéraux passés par les pays membres.

Le 4 avril 1973, le Parlement européen a chargé la commission des relations économiques extérieures d'établir un rapport sur les relations de la C. E. E. avec les pays à commerce d'Etat de l'Europe de l'Est et avec le C. A. E. M.

Dans un rapport déposé en décembre 1974, cette commission a présenté un *projet d'accord* élaboré sur les bases suivantes :

1° la Communauté est disposée à conclure des accords commerciaux non préférentiels à long terme sur la base des avantages mutuels ;

2° en ce qui concerne les matières tarifaires, les parties s'octroieraient le bénéfice réciproque de la clause de la nation la plus favorisée, compte tenu des exceptions conformes à la pratique internationale (appartenance à une union douanière ou à une zone de libre échange) ;

3° pour le régime des importations, un cadre serait établi en vue de favoriser la suppression des restrictions quantitatives ou l'élargissement des contingents existants ;

4° dans le secteur agricole, des solutions spécifiques pourraient être recherchées, sans toutefois que les principes et les mécanismes de la politique agricole commune puissent être mis en cause ;

5° des mécanismes de sauvegarde seraient prévus pour tenir compte des différences entre les systèmes économiques des partenaires ;

6° les problèmes de paiement et de financement seraient réglés cas par cas ;

7° des commissions mixtes seraient créées pour faciliter les consultations et veiller à la bonne application des accords.

Entre-temps, les autorités du C. A. E. M. avaient laissé entendre qu'elles souhaitaient prendre des contacts avec la C. E. E. alors qu'elles ne les avaient jamais considérées comme politiquement habilitées à parler au nom de ses membres.

Répondant au projet que lui avait adressé en février 1976 M. Weis, au nom du C. A. E. M., le Conseil des communautés a fait des contrepropositions sur la base desquelles celles-ci seraient disposées à négocier.

Le projet du C. A. E. M. a le caractère d'un accord cadre et fait référence aux dispositions de l'acte final de la conférence sur

la sécurité et la coopération en Europe. Il prévoit notamment l'application de la clause de la nation la plus favorisée, ainsi que la suppression des restrictions quantitatives.

Pour les communautés, un accord global avec le C. A. E. M. ne pourrait avoir, en tout état de cause, qu'une portée limitée. D'une part, sur le plan des relations commerciales, le C. A. E. M. n'a pas en effet le pouvoir de négocier au nom de ses membres. D'autre part, la *coopération technique* reste de la compétence des *Etats membres* de la Communauté : celle-ci s'est bornée, par une décision du 25 juillet 1974, à instituer une procédure contraignante d'information et de consultation pour accords bilatéraux passés en la matière.

L'obligation d'information concerne aussi bien les accords eux-mêmes au stade de la signature que les engagements pouvant avoir des incidences sur les politiques communes.

La consultation peut être déclenchée par la commission ou un Etat membre dans un délai de huit jours après l'information et peut être immédiate en cas d'urgence. Elle vise notamment :

1° A assurer que les engagements et mesures visés sont conformes aux politiques communes ;

2° A faciliter l'information mutuelle sur les problèmes d'intérêt commun pour favoriser, le cas échéant, la coordination des actions d'Etats membres vis-à-vis de certains pays tiers ;

3° A examiner l'opportunité des mesures qui pourraient être prises par la communauté en vertu de l'article 113 afin de développer la coopération.

On constate en effet, et l'examen des relations bilatérales que la France entretient avec la Bulgarie, la Roumanie et la Tchécoslovaquie en apportera la preuve, que les accords de coopération ont de très importantes implications sur le plan commercial.

### III. — COMMERCE ET COOPERATION AVEC LA FRANCE

Dans les brefs aperçus qui précèdent, on a pu constater que si les trois pays sont différents par leur degré de développement, l'importance de leurs ressources naturelles et leur attitude vis-à-vis de l'U. R. S. S., ils avaient tous *la même soif de croissance et le même appétit pour la technologie occidentale*. Les exportateurs français sont capables de répondre à cette demande, même si les résultats actuels apparaissent encore d'un niveau assez modeste.

Mais les pays présentent un autre caractère commun qui est d'appartenir à un monde économique très différent de notre système libéral. De cette **hétérogénéité** radicale procèdent les principaux obstacles qui s'opposent à l'expansion des ventes de la France dans ces pays, mais également la définition de nouveaux rapports qu'il est convenu d'appeler la coopération.

#### A. — LES FORMES DE LA COOPERATION

Comme on l'a vu plus haut, les relations commerciales de la France avec les pays du C. A. E. M. étaient régies par des accords bilatéraux prenant le plus souvent la forme d'une liste de produits avec indication des volumes échangés.

Le *transfert à la C. E. E. des compétences en matière commerciale* aurait dû entraîner la disparition de ces accords dès l'entrée en vigueur du Traité de Rome, mais des dispositions transitoires en assurèrent la prorogation jusqu'au 31 décembre 1974.

Depuis lors, la caducité de ces accords avait créé un vide juridique qu'il était nécessaire de combler.

D'une part, la C. E. E. s'est contentée de reprendre, en les harmonisant, les régimes antérieurs d'importation des Etats membres (liste et volume des contingents, régime tarifaire). Aussi a-t-il été établi une liste commune de produits « libérés ». Pour les produits encore soumis à restriction quantitative, les contingents sont révisés chaque année ; pour 1977, ils l'ont été par une décision du Conseil en date du 13 décembre 1976.

En définitive, si les listes de contingents sont différentes pour chaque pays de la Communauté, ceux-ci ne peuvent en obtenir la modification que par une décision communautaire.



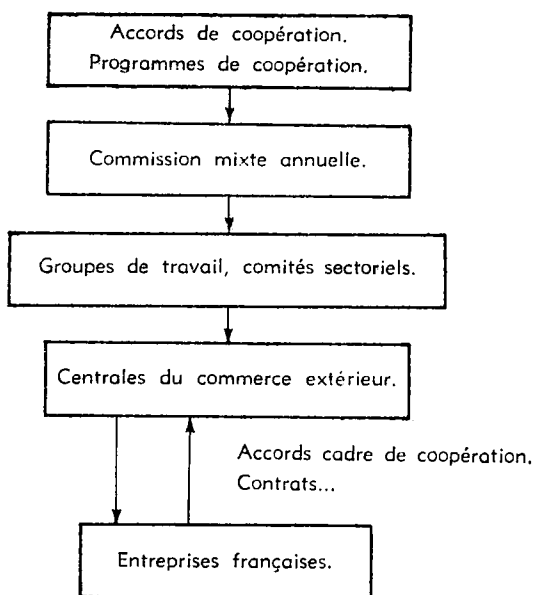
Les compétences des Etats membres de la C. E. E. restent, en effet, très étendues car l'essentiel des échanges avec les pays à commerce d'Etat est maintenant réglé dans des accords de coopération. La différence des systèmes économiques respectifs a conduit cependant les deux partenaires à rechercher, dans le cadre de *procédures originales assurant l'interconnexion des mécanismes du marché et la planification*, des formules d'association entre firmes privées et entreprises d'Etat.

### Le cadre juridique.

Les accords de coopération sont établis pour une durée de cinq à dix ans et sont précisés par des programmes qui fixent les thèmes, les secteurs ou les produits faisant l'objet d'actions communes. Ils prévoient la création d'une *commission mixte* qui se réunit tous les ans pour définir des projets de coopération sur la base des travaux de *comités sectoriels* composés, du côté français, par des chefs d'entreprises et des fonctionnaires du ministère de l'Industrie et de la Direction des relations économiques extérieures (D. R. E. E.) du ministère des Finances.

Les firmes françaises concluent enfin souvent à titre privé, avec des centrales du commerce extérieur, des accords à long terme qui sont ensuite concrétisés par des contrats spécifiques.

On peut résumer ainsi le processus de la coopération :



### Les formules.

Les opérations couvertes par les accords de coopération prennent des formes juridiques tout à fait spécifiques : en effet, les impératifs d'équilibre extérieur conduisent les Pays de l'Est à éviter les ventes simples pour recourir plus volontiers aux formules suivantes :

— *les ventes avec compensation* (1) dont le taux peut même dépasser 100 % du contrat si les partenaires de l'Etat prennent en compte des frais financiers ;

— *les opérations « self supporting »*, c'est-à-dire les exportations d'ensembles industriels ou la concession de licences par l'importation des produits qui en sont issus.

Le prix de la licence peut être fixé et payable par versements échelonnés ou calculé comme une redevance en pourcentage des ventes ou de la production, de façon forfaitaire, car il n'est pas question pour le vendeur de pouvoir contrôler la production.

Quand il s'agit d'équipements, la fourniture des produits ne se fait que lorsque l'usine commence à fonctionner, ce qui explique le temps assez long qui peut s'écouler entre la livraison du matériel et le paiement.

— *les accords de coproduction et de sous-traitance* qui permettent à l'entreprise de l'Est d'acquérir un savoir-faire peuvent avoir également pour objet des opérations dans les pays tiers ;

— *les sociétés mixtes* : les unes, ayant leur siège en France et régies par le droit français, ont pour objet la commercialisation des produits des Pays de l'Est en France ; les autres (2) ont leur siège en pays socialiste et sont régies par le droit local qui, en tout état de cause, réserve la direction effective aux autorités locales.

Telles sont, brièvement évoquées, les principales formules juridiques au moyen desquelles se développent les échanges des Pays de l'Est avec la France.

---

(1) Qui ne sont pas en principe garanties par la C. O. F. A. C. E.

(2) La société O. L. C. I. T., qui vient d'être créée en Roumanie pour produire un nouveau modèle de véhicule de tourisme, associe le groupe automobile roumain Ciat et Citroën.

## B. — LES ECHANGES AVEC LA FRANCE

Malgré un notable accroissement des échanges, l'institutionnalisation des rapports commerciaux dans le cadre de la coopération ne répond pas encore pleinement aux espoirs que chacun des partenaires avait placés en elle. L'expérience montre, en effet, que les accords n'assurent ni l'équilibre commercial auquel sont attachés les Pays de l'Est, ni la continuité des échanges souhaitée par la France. Ces observations générales s'appliquent tout particulièrement aux trois pays qui ont fait l'objet de la mission.

### 1. — La Tchécoslovaquie.

#### *Les résultats de la coopération.*

L'application effective du Traité de Rome avait conduit au non-renouvellement de l'accord commercial à long terme conclu entre la France et la Tchécoslovaquie le 23 février 1970 et qui venait à expiration le 31 décembre 1974.

Les seuls accords bilatéraux liant alors les deux pays étaient :  
— l'accord de coopération scientifique et technique de 1965 ;  
— l'accord de coopération économique dans le domaine des industries de 1970.

Le premier est toujours en vigueur et fait l'objet de réunions annuelles. Le second a été remplacé par l'**accord à long terme de coopération économique** signé à Paris, le 14 novembre 1975, par MM. Chirac et Strougal, Premiers ministres.

La *commission mixte* créée en vertu de cet accord s'est réunie à Prague en mai 1976 pour prévoir notamment la mise en place de *groupes de travail permanents* dans les secteurs suivants : l'automobile, la métallurgie et les gros équipements, la construction, ainsi que l'électronique et l'informatique.

Les deux parties ont également convenu d'établir **un programme de coopération économique** à long terme pour préciser une **liste d'opérations concrètes**. On peut cependant regretter qu'en l'état actuel des choses, ces intentions n'aient pas encore été suivies d'effet.

Certains projets importants sont actuellement en discussion avec des firmes françaises : Renault et Citroën dans le secteur

automobile, Ferodo dans celui des équipements annexes, Creusot-Loire Entreprises et Parsons et Whittemore-France pour la réalisation d'une usine intégrée de cellulose, papier, carton à Ruzomberok en Slovaquie. Compte tenu de l'importance de ce dernier projet, plus d'un milliard de francs payable par des livraisons en nature, la délégation a cherché à obtenir des précisions sur les intentions tchécoslovaques. Il ressort des réunions de travail qu'elle a eu à ce sujet avec M. R. Lemaréchal, Conseiller commercial, que les difficultés de la firme française tenaient moins à la concurrence, canadienne notamment, qu'aux hésitations tchécoslovaques devant l'importance de l'investissement et la nécessité de créer une usine similaire en Bohême-Moravie.

Le climat n'apparaît cependant pas défavorable aux entreprises françaises, notamment depuis la visite à Prague en février 1976 de M. d'Ornano, ministre de l'Industrie et de la Recherche. Celui-ci, à la grande satisfaction des Tchécoslovaques, a défini les objectifs de la coopération :

- tripler les échanges d'ici à 1980 ;
- réduire le déficit commercial enregistré par la Tchécoslovaquie.

Le commerce franco-tchécoslovaque se caractérise, en effet, par un excédent chronique en faveur de la France.

#### *L'évolution des échanges.*

La tendance à long terme se caractérise par *une croissance modérée mais assez peu régulière* des échanges dont le niveau reste *très modeste*, eu égard au niveau de développement atteint par les deux partenaires.

#### *Les échanges franco-tchécoslovaques.*

	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
Exportations :										
En valeur (*).....	205	»	231,7	316,9	350,4	323,1	351	505	680	773
En indice .....	100	»	113	154,5	170,9	157,6	171,2	246,3	331,7	377
Importations :										
En valeur (*).....	130	»	176,2	220,7	257,7	315,6	357	421	447	519
En indice .....	100	»	135,5	169,7	198,2	242,7	274,6	323,8	343,8	399,2
Solde .....	+ 75	»	+55,5	+96,2	+92,7	+ 7,5	— 6	+ 84	+ 233	+ 254

(\*) En millions de francs.

On peut ainsi constater que, si au cours des dix années précédentes, importations et exportations françaises ont crû à peu près au même rythme ( $\times 4$ ), le déficit tchécoslovaque avait fortement augmenté au cours de ces deux dernières années pour s'établir aux alentours de 250 millions de francs.

En 1975, le volume des échanges entre les deux pays s'est élevé à 1 127 millions de francs, soit un accroissement de près de 22 % par rapport à 1974, légèrement inférieur à celui enregistré la même année. Cette progression doit essentiellement être imputée à la croissance des exportations françaises dont le montant a presque doublé passant de 351 millions de francs en 1973 à 680 millions de francs en 1975. Les importations, en revanche, se développent à un rythme beaucoup plus modeste : 17,9 % en 1974 et + 6,4 % en 1975, ce qui ne va pas sans provoquer les protestations des Tchécoslovaques.

Structure du commerce franco-tchécoslovaque en 1974, 1975 et 1976 (en pourcentage).

GROUPE DE PRODUITS	IMPORTATIONS				EXPORTATIONS			
	Evolution 1975-1974.	En pour- centage du total 1975.	Evolution 1976-1975.	En pour- centage du total 1976.	Evolution 1975-1974.	En pour- centage du total 1975.	Evolution 1976-1975.	En pour- centage du total 1976.
Agriculture .....	+ 5,0	4,6	+ 20,0	4,9	— 12,0	3,2	— 37,5	1,8
Energie .....	+ 800	6,2	+ 57,8	8,2	+ 37,5	1,6	— 25,0	1,2
Matières premières et produits bruts.....	— 21,6	8,9	0	7,9	+ 50,0	8,3	— 58,9	3,8
Demi-produits .....	— 18,7	27,2	+ 18,2	26,5	+ 53,9	42,7	— 39,6	26,6
Produits finis.....	+ 21,4	53,1	+ 3,3	50,9	+ 22,2	43,6	64,7	58,2
Biens d'équipement.	+ 42,3	(29,2)	+ 4,0	(28,2)	+ 23,8	(27,5)	142,5	(47,5)
Biens de consom- mation .....	+ 2,8	(23,9)	— 9,9	(22,7)	+ 19,5	(16,1)	— 30,7	(11,1)
Total .....	+ 6,4	100	+ 11,9	100	+ 34,6	100	+ 7,1	100

Le solde commercial, déficitaire en 1973, devient plus fortement excédentaire encore en 1975 qu'en 1974, passant de + 85 millions de francs à + 233 millions de francs.

En 1976, la croissance des échanges s'est poursuivie ainsi à un rythme moindre : les exportations de la France ont augmenté de 13,6 % seulement contre 16,1 % pour ses importations. Le léger redressement du taux de couverture des échanges qui passe de 152,1 en 1975 à 148,3 en 1976 n'empêche pas une légère croissance du déficit tchécoslovaque qui atteint 254 millions de francs.

Après la reprise enregistrée en 1974, les ventes françaises de produits finis ont poursuivi leur progression en 1975 (+ 22,2 %) et en 1976 (+ 64,7 %). La faiblesse des exportations de biens de consommation — qui ne connaissent qu'une moindre croissance en 1975 (+ 19,5 %) et une forte diminution en 1976 (— 30,7 %) — est largement compensée par une très forte croissance des exportations de biens d'équipement (+ 142,5 %), dont la part dans le total des exportations françaises passe de 27,3 % à 49,5 % de 1975 à 1976.

En revanche, la progression importante des exportations françaises de demi-produits en 1975 (+ 53,9 %), enregistrée surtout pour le secteur de la sidérurgie, a fait place à une régression sensible en 1976 (— 39,6 %).

Quant à la **position de la France par rapport à la concurrence occidentale**, elle s'améliore par rapport à la R. F. A. : la France conserve sa place de *troisième fournisseur occidental* de la Tchécoslovaquie avec une part de marché de 12,5 % au premier semestre 1976, tout en restant assez loin de la R. F. A. et de l'Autriche dont les parts de marché sont respectivement de 51,1 % et 17,7 % au cours de la même période.

*Echanges des principaux pays de l'O. C. D. E. avec la Tchécoslovaquie.*

(Millions de dollars.)

	ANNEE 1975			PREMIER SEMESTRE 1975			PREMIER SEMESTRE 1976		
	Impor- tations.	Expor- tations.	Part de marché. %	Impor- tations.	Expor- tations.	Part de marché. %	Impor- tations.	Expor- tations.	Part de marché. %
France .....	104,5	159,6	12,4	52,2	91,8	14,1	55,3	83,6	12,5
R. F. A. ....	469,8	679,9	53,1	225,3	327,1	50,3	234,5	339,7	51,1
Italie .....	126,4	122,2	9,5	57,2	59,8	9,2	71,4	44,8	6,7
Grande-Bretagne ....	131,4	76,9	6,1	66,6	54,6	8,4	66,1	53,8	8,1
Etats-Unis .....	34,7	53,1	4,1	17,1	27,5	4,2	16,6	65,1	9,7
Autriche .....	191,8	189,9	14,8	102,2	88,6	13,6	79,4	77,8	11,7
	1 058,6	1 281,6		519,5	649,4		523,3	664,8	

Source : O. C. D. E.

Les *ventes tchécoslovaques* à la France ne connaissent qu'un développement modeste. Ainsi les achats français de matières premières et de demi-produits, qui avaient respectivement diminué de 21,6 % et 18,7 %, se redressent en 1976 (0 %, 18,2 %).

En revanche, la croissance des exportations tchécoslovaques de biens d'équipement se ralentit nettement (+ 42,3 % en 1975, + 3,3 % en 1976) mais celles-ci constituent toujours près de 30 % des exportations totales. Enfin, les exportations tchécoslovaques de biens de consommation diminuent en 1976 de près de 10 %.

En tout état de cause, la place qu'occupe la Tchécoslovaquie dans le commerce de la France (0,22 % en 1976) reste très marginale et ne correspond pas à la puissance économique de ce pays.

## 2. — La Roumanie.

### *Les résultats de la coopération.*

Trois accords de coopération avaient été conclus entre la France et la Roumanie avant le transfert à la C. E. E. des compétences en matière de politique commerciale :

- un premier accord commercial (1965-1969) ;
- un accord à long terme sur les échanges et la coopération économique (1970-1974) ;
- un accord de coopération économique et industrielle signé le 2 février 1967.

A ce dernier est aujourd'hui substitué un **accord décennal de coopération économique, industrielle et technique** qui a été signé, le 28 juillet 1975, lors du voyage officiel de M. J. Chirac, alors Premier ministre, en Roumanie.

Cet accord confie le contrôle de son exécution à la *Commission mixte* gouvernementale franco-roumaine de coopération économique, scientifique et technique créée en application de l'accord de coopération industrielle de 1967. En outre, *cinq groupes de travail permanents* ont été créés dans les secteurs suivants : l'industrie chimique, l'industrie mécanique et électrique, l'industrie sidérurgique, l'informatique, ainsi que la coopération sur les marchés des pays tiers.

La coopération se poursuit essentiellement dans trois secteurs : l'automobile, l'aéronautique, ainsi que l'informatique et l'électronique.

**En matière automobile**, la Régie Renault a ouvert la voie dès 1966 en signant un accord de coopération avec les Roumains

pour la construction d'Estafettes et de R 12 (Dacia 1300). L'ensemble de l'opération (cession de licence, vente de biens d'équipement) a constitué un montant d'exportation d'environ un milliard de francs.

La délégation a visité l'usine sous la conduite de M. D. Mihaïl, son directeur, qui lui a clairement fait savoir les difficultés que suscitait la renégociation avec la Régie Renault des conditions dans lesquelles celle-ci continuerait de fournir les prestations nécessaires à la poursuite des fabrications après l'expiration du contrat, en septembre 1976. Finalement, un nouvel arrangement a été signé entre la Régie Renault et Auto Dacia (l'entreprise du groupe C. I. A. T. spécialisée dans l'exportation), en vertu duquel les véhicules exportés par les Roumains en dehors des pays socialistes sont rachetés par la Régie Renault et commercialisés par celle-ci.

La discussion portait également sur l'appel d'offre que la Roumanie avait lancé pour se doter d'un deuxième modèle de voiture populaire afin de répondre aux vœux de la population.

Outre les firmes Fiat et Opel, deux entreprises françaises étaient en compétition ; *la Régie Renault qui bénéficiait de l'avantage d'être un partenaire connu des Roumains n'a pas emporté le marché.* Son offre, qui reposait sur le montage de R 5 et, éventuellement, sur la fabrication d'un modèle nouveau pour 1982, ne fut pas retenue par les Roumains. Ceux-ci jugeaient, comme M. D. Mihaïl l'a très nettement exprimé devant la délégation, que la R 5 était un modèle trop sophistiqué et désiraient disposer d'un *modèle inédit.* C'est ce que leur proposait Citroën avec lequel fut conclu l'accord. Le contrat fut signé en décembre 1976 lors de la visite en France de M. Manescu, Premier ministre roumain. Il crée une société mixte de droit roumain dont le capital est réparti de la façon suivante : Citroën 36 %, Auto Dacia 15 %, C. I. A. T. 49 %. Dénommée Oltcit, elle a son siège à Kraïova. Du point de vue industriel, il est prévu de fabriquer 130 000 véhicules, les premiers devant sortir de chaîne en 1980. Citroën s'engage à en commercialiser la moitié sur les marchés de l'Europe de l'Ouest. Entre un tiers et un quart des pièces nécessaires au montage de ce nouveau modèle doivent être fabriquées en France, ce qui devrait créer 1 200 *emplois nouveaux chez Citroën et* 2 500 *chez ses sous-traitants.*



C'est également à la suite de négociations difficiles que continue **en matière aéronautique** la coopération franco-roumaine. Ainsi a été signé en 1974 un nouveau contrat de 75 millions de francs permettant la poursuite de la fabrication d'hélicoptères Alouette III. Un autre accord a été conclu pour la construction en Roumanie de 100 hélicoptères Puma SA-330, qui portait sur près de 350 millions de francs. D'autres projets sont en cours de négociation : il s'agit notamment de la cession partielle de licence de moteurs pour hélicoptères Alouette III.

Les Roumains sont également intéressés par l'Airbus pour le transport de passagers et de denrées périssables. L'avion français est en concurrence avec le DC-10 de la firme américaine Douglas.

La constitution en Roumanie d'une *industrie informatique* nationale s'est effectuée à partir des licences de l'Iris 50 de la C. I. I. et des circuits intégrés de Thomson - C. S. F. En revanche, la coopération n'a pas abouti en matière de disques magnétiques.

Honeywell Bull, de son côté, avait proposé de céder des licences de matériels périphériques, mais la création de la société mixte américano-roumaine Romdata, en association avec Control Data, a mis fin aux négociations.

Des contacts sont en cours pour poursuivre la coopération sur de nouveaux produits.

**En matière électronique**, de nombreuses firmes françaises négocient actuellement avec les Roumains :

— C. I. T. Alcatel et S. A. T., pour la cession de licences de matériel numérique de multiplex temporel et de matériel analogique de multiplex spatial ;

— Thomson - C. S. F., pour la fourniture de matériel de télévision couleur ;

— L. M. T., pour la fourniture d'un réseau radio mobile VHF à usage civil.

C'est dans ce domaine qu'a été créée la première société mixte de droit roumain Elarom — dont le capital est détenu à 49 % par la firme française l'Electronique appliquée et à 51 % par la centrale roumaine C. I. E. T. C. — pour la fabrication et la commercialisation d'appareillage médical.

Beaucoup d'autres projets sont en cours de discussion dans d'autres branches comme la chimie, les industries mécaniques et la sidérurgie mais il convient de s'étendre plus particulièrement sur la **coopération sur les pays tiers**, dont la délégation a beaucoup entendu parler lors de son séjour en Roumanie.

Les quelques réalisations communes dont les pays tiers l'ont été à l'initiative des Roumains, qui ont sous-traité à des firmes françaises certaines parties des contrats qu'ils avaient obtenus, quand ils n'avaient pas la capacité technique d'accomplir seuls l'opération.

Si, au vu de ce rapide bilan, la coopération franco-roumaine semble relativement active, *les négociations sont toujours très difficiles*. Aussi peut-on considérer que les résultats globaux, bien que satisfaisants, restent fragiles.

### L'évolution des échanges.

Comme le montre le tableau ci-dessous, le commerce franco-roumain, très dynamique au début des années 1970, a marqué une pause en 1975 pour croître à nouveau très rapidement en 1976.

Les échanges franco-roumains (1967-1976).

	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
<b>Exportations :</b>										
En valeur (*).....	404	»	371,7	455,7	616,6	682,1	751	882	866	1238
En indice .....	100	»	92	112,8	152,6	168,8	185,9	218,3	214,3	306,4
<b>Importations :</b>										
En valeur (*).....	194	»	278	196,1	346,3	446,9	548	766	747	983
En indice .....	»	»	143,2	152,6	178,5	230,3	282,4	394,8	385	506,7
<b>Solde .....</b>	<b>+ 210</b>	<b>»</b>	<b>+93,7</b>	<b>+ 159,6</b>	<b>+ 270,3</b>	<b>+ 235,2</b>	<b>+ 203</b>	<b>+ 116</b>	<b>+ 119</b>	<b>+ 255</b>

(\*) En millions de francs.

Il ressort également de ce tableau que persiste, tout au long de la période, un fort excédent commercial en faveur de la France.

L'analyse par produit permet de constater une diversification progressive de la **structure des échanges**.

Les importations françaises en provenance de la Roumanie se sont sensiblement modifiées dans leur composition, au cours de ces dernières années.

Les fournitures traditionnelles de produits pétroliers de Roumanie, qui constituaient près de la moitié des exportations de ce pays vers la France, en représentent maintenant à peine 20 % malgré la hausse des prix.

Les ventes de produits agricoles constituent 10 % des exportations roumaines ; la diminution enregistrée en 1974 (— 18,9 %) a été compensée par une augmentation du même ordre de grandeur en 1976 (+ 17,1 %). De même, pour les matières premières, une brusque hausse en 1976 (+ 104,1 %) a suivi la baisse non moins brutale enregistrée en 1975 (— 63,1 %).

Les exportations de demi-produits diminuent de 13,1 % en 1976 pour enregistrer 14,2 % du total des exportations de la Roumanie.

La part des produits finis dans l'ensemble des ventes roumaines à la France, qui avait dépassé 50 % en 1975, retombe à 47 %. Cette baisse relative, malgré la croissance rapide des exportations de biens de consommation en 1976 (+ 8 %) s'explique notamment par la régression des ventes de biens d'équipement (— 8,1 % en 1976).

Les exportations françaises de produits agricoles, quasi inexistantes en 1975, se sont considérablement accrues en 1976 pour atteindre 20,4 % du total des ventes françaises. On enregistre également une forte progression des exportations de matières premières en 1976 (+ 45 %), ce qui aboutit à faire plus que doubler la part de ces produits dans le total des ventes françaises (4,3 % en 1976 au lieu de 2,1 % en 1975).

Les livraisons de produits finis français progressent légèrement en 1975 (+ 7 %) pour diminuer en 1976 (— 16,4 %), leur part régressant assez nettement dans le total des exportations françaises en passant de 68,3 % à 43,3 %. Cette évolution est particulièrement nette pour les biens d'équipement dont les ventes par la France baissent de 22,4 % de 1975 à 1976.

On peut ainsi se demander si les importants contrats signés en 1974 n'ont pas fini de produire leurs effets et si la faiblesse des commandes enregistrées en 1976 ne commence pas à se faire sentir.

Structure du commerce franco-roumain en 1975 et 1976.

(En pourcentage.)

GROUPE DE PRODUITS	IMPORTATIONS				EXPORTATIONS			
	Evolution 1975/1974.	En pour- centage du total 1975.	Evolution 1976/1975.	En pour- centage du total 1976.	Evolution 1975/1974.	En pour- centage du total 1975.	Evolution 1976/1975.	En pour- centage du total 1976.
Agriculture .....	— 18,9	10,9	+ 17,1	10,4	— 62	0,9	+ 2 442,8	20,4
Energie .....	+ 2,1	18,7	+ 6,4	20,6	+ 63,6	2,1	+ 123,5	4,3
Matières premières et produits bruts.....	— 61,3	4,1	+ 104,1	6,7	— 22,9	6,2	+ 45,2	7,1
Demi-produits .....	»	15,9	+ 33,7	14,2	— 13,1	22,4	+ 18	22,5
Produits finis.....	+ 15	50,2	+ 22,3	47,1	+ 7	68,3	— 16,4	43,3
Biens d'équipement.	+ 6,6	(8,5)	— 8,4	(6,1)	+ 12,4	(39,7)	— 22,4	(23,9)
Biens de consumma- tion .....	+ 16,9	(41,7)	+ 28,6	(41)	+ 0,4	(28,6)	— 7,7	(79,4)
Total .....	— 2,4	100	+ 23,6	100	— 1,9	100	+ 27,3	100

La part de la Roumanie dans le commerce extérieur français reste très marginale (0,38 % du volume de nos échanges en 1976). En 1975, la Roumanie était le vingt-neuvième client et le vingt-deuxième fournisseur de la France.

Quatrième fournisseur occidental de la Roumanie en 1974 derrière la R. F. A., l'Italie et les U. S. A., la France dépasse en 1975 ce dernier pays pour prendre la troisième place. Selon les derniers chiffres publiés par l'O. C. D. E., elle devancerait même l'Italie au premier semestre 1976 pour se rapprocher de la R. F. A.

Echanges des principaux pays de l'O. C. D. E. avec la Roumanie.

(Millions de dollars.)

	ANNEE 1975			PREMIER SEMESTRE 1975			PREMIER SEMESTRE 1976		
	Impor- tations.	Expor- tations.	Part de marché.  En pour- centage.	Impor- tations.	Expor- tations.	Part de marché.  En pour- centage.	Impor- tations.	Expor- tations.	Part de marché.  En pour- centage.
France .....	175,1	203,2	13,5	102,1	120,5	12,6	108,4	130,5	17,9
R. F. A. ....	403,7	662,1	44,2	196,6	424,7	44,5	208,3	234,6	32,2
Italie .....	244,4	215,3	14,3	122,6	130,7	13,7	120,7	90,4	12,4
Grande-Bretagne .....	79,4	89,9	6,1	34,1	57,9	6,1	47,7	37,1	5,1
Etats-Unis .....	133,3	190,8	12,7	36	123,3	12,9	90,3	89,4	12,2
Japon .....	45,7	135,9	9,1	30,2	96,3	10,2	29,6	54,7	7,5
		1 497,2			953,4			727,1	

Comme semble l'indiquer le tableau ci-dessus, la France aurait donc bénéficié des *dispositions annoncées au début 1975, destinées à réduire l'important déficit commercial accusé par la Roumanie dans ses échanges avec la R. F. A.* Ainsi, du premier semestre 1975 au premier semestre 1976, les exportations allemandes auraient diminué de plus de 45 % tandis que celles de la France — seule des pays occidentaux — connaissent une augmentation de 8,3 %.

Il est cependant vraisemblable que la France ne pourra longtemps rester à l'écart de la *tendance générale des échanges roumains à se réorienter à l'Est* ainsi que cela est prévu dans le VII<sup>e</sup> Plan (1976-1980).

### 3. — La Bulgarie.

#### *Les résultats de la coopération.*

La coopération franco-bulgare est régie par l'**accord décennal de coopération économique, industrielle et technique** du 13 novembre 1974. Il est complété par l'**accord quinquennal de coopération** conclu à Paris le 19 mars 1976, à l'occasion de la réunion de la *Commission mixte* franco-bulgare de coopération économique, industrielle et technique qui a retenu de nombreux projets dans les domaines de l'industrie chimique (projet d'usine d'ammoniac), de la sidérurgie, des industries alimentaires, de l'électronique et des télécommunications.

En 1975, les contrats les plus importants obtenus par des firmes françaises ont été pour :

— la construction d'une unité de production d'oxyde d'éthylène, 186 milliards de francs ;

— la construction de trois hôtels ; la délégation a d'ailleurs constaté un très net intérêt des Bulgares pour les techniques françaises du bâtiment.

Divers accords-cadres de portée industrielle, technique ou commerciale ont été conclus par les Bulgares avec des firmes françaises et notamment Creusot-Loire, Renault, S. A. T.-L. T. T., PUK, Rhône-Poulenc, Vallourec, Thomson, etc.

On estime à 2,5 milliards de francs le montant des projets d'équipement dont des entreprises françaises peuvent prétendre emporter le marché.

Désireux de coopérer avec la France sur les marchés des pays tiers, les Bulgares ont également cherché à définir des cadres juridiques nouveaux. Ainsi des sociétés de droit bulgare peuvent être constituées depuis 1974 assurant au partenaire étranger la disposition d'une part de la production, une participation à la gestion, ainsi que le partage des bénéfices.

A noter qu'il existe à Sofia un *centre de documentation française scientifique et technique*, seul centre de ce type créé par un pays occidental dans la capitale bulgare, qui constitue un bon moyen d'assurer la promotion de la technologie française. Cet établissement qui dispose des dossiers techniques et des catalogues de près de 1 500 entreprises françaises reçoit en moyenne une vingtaine de visiteurs par jour.

L'activité certaine des industriels français en Bulgarie, dont peut témoigner la réalisation de missions comme celle du C. N. P. F. en avril 1974 et celle du C. F. C. E. en novembre 1976, a pour conséquence de maintenir *un courant d'échanges avec la France assez dynamique*.

#### *L'évolution des échanges.*

Comme permet de le constater le tableau ci-dessous, les échanges franco-bulgares, peu importants et assez irréguliers jusqu'en 1973, se sont ensuite rapidement développés :

*Les échanges franco-bulgares (1967-1976).*  
(En millions de francs.)

	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
<b>Exportations</b>										
En valeur (*)	178	224	128	265	267	144	176	360	523	489
En indice ....	100	125,8	71,9	148,8	150	80	98,8	202,2	298,8	274,7
<b>Importations :</b>										
En valeur (*)	64	60	91	105	119	114	122	137	156	239
En indice ....	100	93,7	142,1	164	185,9	178,11	190,6	214	243,7	373,4
<b>Solde .....</b>	<b>+ 114</b>	<b>+ 164</b>	<b>+ 37</b>	<b>+ 160</b>	<b>+ 148</b>	<b>+ 30</b>	<b>+ 54</b>	<b>+ 223</b>	<b>+ 367</b>	<b>+ 250</b>

(\*) En millions de francs.

On peut remarquer que la vive croissance des exportations françaises entre 1969 et 1971, années au cours desquelles elles avaient fait plus que doubler, a été suivie d'un *coup d'arrêt très*

net en 1971 résultant de la volonté des autorités bulgares de réduire leur déficit commercial vis-à-vis de la France : de fait, celui-ci, qui avait atteint respectivement 160,3 millions de francs et 148,3 millions de francs en 1970 et 1971, était retombé à 29,5 millions de francs en 1972 et 54 millions de francs en 1973.

Aussi, il y a lieu de craindre que la rapide expansion des ventes françaises, qui ont triplé de 1973 à 1975, ne suscite des réactions brutales des Bulgares, compte tenu de la croissance rapide de leur déficit commercial : celui-ci passe en effet de 54 millions de francs en 1973 à 223 millions de francs en 1974 et 368 millions de francs en 1975. D'ailleurs, il semble que les premiers signes d'une réaction restrictive — à laquelle nos hôtes bulgares et notamment M. Penko Penkov, président de la Chambre de Commerce bulgare ont fait très clairement allusion — s'amorcent en 1976 : les exportations françaises baissent de 6,5 % tandis que le déficit bulgare se réduit légèrement pour s'établir à 250 millions de francs.

L'analyse de la structure des échanges montre qu'en dépit d'une certaine diversification, les ventes bulgares se composent pour près de la moitié de produits agricoles et alimentaires : très forte en 1975, 58,9 %, cette proportion baisse notablement en 1976 pour atteindre 47,3 %, la progression en 1974 étant essentiellement due à l'augmentation des achats français de viande (+ 95,7 %).

Les ventes bulgares de biens d'équipement ont repris leur rapide progression interrompue en 1974 (+ 8,3 %) ; mais si leur croissance atteint + 87 % en 1976, elles ne constituent qu'une part encore modeste des exportations bulgares totales (8,9 %).

Les exportations françaises à destination de la Bulgarie sont constituées en 1976 pour l'essentiel de produits finis (57,1 %) et de demi-produits.

En 1976, les exportations de produits finis avaient connu un essor remarquable augmentant de 182,5 % dont 114,8 % pour les biens d'équipement et 325,7 % pour les biens de consommation (imputables essentiellement à la hausse du poste automobile qui passe de 9 à 130 millions de francs en raison de contrats de vente de semi-remorques). Au contraire, les ventes françaises de produits agricoles et de demi-produits avaient respectivement décliné la même année de 6,3 % et 40 %.

Malgré la stagnation des exportations de produits finis (+ 1,4 % en 1976), on y constate les mêmes tendances générales qu'en 1975 : décroissance des ventes de produits agricoles (— 36,6 %) et des demi-produits (— 13,2 %), augmentation rapide des ventes de biens d'équipement. La diminution du poste biens de consommation (— 59,9 %) s'explique par le caractère très exceptionnel des ventes de l'année 1975.

*La structure des échanges franco-bulgares en 1975 et 1976.*

(En pourcentage.)

GROUPE DE PRODUITS	IMPORTATIONS				EXPORTATIONS			
	Evolution 1975/1974.	En pour- centage du total 1975.	Evolution 1976/1975.	En pour- centage du total 1976.	Evolution 1975/1974.	En pour- centage du total 1975.	Evolution 1976/1975.	En pour- centage du total 1976.
Agriculture .....	+ 95,7	58,9	+ 46,2	47,3	— 40,0	12,5	— 36,6	10,8
Energie .....	— 80,0	0,6	— 100	—	+ 250,0	1,3	— 100	—
Matières premières et produits bruts.....	— 68,5	7,6	+ 57,1	6,5	+ 100	4,5	— 17,7	3,7
Demi-produits .....	+ 5,2	12,8	+ 550,0	31,1	— 6,3	22,7	— 13,2	23,3
Produits finis.....	+ 11,1	19,2	+ 13,6	14,9	+ 182,5	38,7	+ 1,4	57,1
Biens d'équipement.	+ 8,3	(8,3)	+ 87,5	(8,9)	+ 114,8	(30,3)	+ 66,3	(45,5)
Biens de consomma- tion .....	+ 13,3	(10,9)	— 28,6	(6,0)	+ 325,7	(28,4)	— 59,9	(11,6)
Total .....		100		100		100		100

**La position de la France par rapport à la concurrence occidentale** qui s'était notablement détériorée depuis 1970 semble à nouveau rétablie.

Alors qu'en 1970, les exportations françaises à destination de la Bulgarie étaient sensiblement égales à celles de l'Italie et seulement légèrement inférieures à celles de la R. F. A., la situation s'était considérablement détériorée en 1975 : les achats de la Bulgarie à la R. F. A. atteignaient 40 % de l'ensemble de ses importations, tandis que la part de ceux qu'elle effectuait en Italie et en France n'étaient plus respectivement que de 16,8 % et de 10,2 %.

La position de la France s'est ensuite améliorée en 1974 et 1975 : au premier semestre 1976, la France est redevenue le *second fournisseur occidental* de la Bulgarie juste devant l'Italie, mais très loin derrière la R. F. A. qui continue à détenir plus de 45 % du marché.



*Evolution des échanges de nos principaux concurrents de l'O. C. D. E. avec la Bulgarie.*

(Millions de dollars U. S.)

P A Y S	A N N E E 1 9 7 5			P R E M I E R S E M E S T R E 1 9 7 5			P R E M I E R S E M E S T R E 1 9 7 6		
	Impor- tations.	Expor- tations.	Part de marché (1).	Impor- tations.	Expor- tations.	Part de marché (1).	Impor- tations.	Expor- tations.	Part de marché (1).
			En pour- centage.			En pour- centage.			En pour- centage.
France .....	36,1	123	15,2	13,3	72,1	17,3	24,7	55,3	15,3
R. F. A. ....	94,1	415,9	51,5	45,1	217,5	52,2	54,5	165,1	45,7
Italie .....	65,3	131,4	16,2	29,9	59,6	14,3	33,1	55,2	15,3
Grande-Bretagne ....	16,4	52,8	6,5	15,2	31,3	7,5	9,5	21,4	5,9
Etats-Unis .....	20,3	30	3,7	19,2	20,7	4,9	24	37,8	10,4
Japon .....	14	54,1	6,7	10,8	15,3	3,6	9,4	25,8	7,1
<b>Total .....</b>	<b>246,2</b>	<b>807,2</b>		<b>133,5</b>	<b>416,3</b>		<b>155,2</b>	<b>360,6</b>	

Source : Statistiques O. C. D. E.

(1) Part de marché =  $\frac{\text{Exportations du pays en cause}}{\text{sommes des exportations des six pays.}}$

Bien que les échanges franco-bulgares ne constituent qu'une faible part du commerce de la France (0,12 %), ils n'en sont pas moins une des composantes les plus dynamiques.

## C. — LES OBSTACLES AU DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS FRANÇAISES

Ainsi, malgré l'institutionnalisation des échanges commerciaux dans le cadre des accords de coopération, les **performances** des exportateurs français sont-elles apparues particulièrement **irrégulières**. Il semble que ceux-ci n'aient pas pu ou su s'adapter aussi bien que la concurrence occidentale, et tout particulièrement allemande, à des « marchés » caractérisés par la discontinuité des relations commerciales.

Mais l'obstacle fondamental au développement des exportations de la France reste l'*insuffisance de ses achats* : celle-ci suscite l'apparition d'un excédent commercial qui provoque périodiquement des mesures de restriction autoritaires de ces trois pays.

### 1. — La discontinuité des relations commerciales.

Paradoxalement, une *planification* trop stricte du commerce extérieur est *génératrice d'incertitudes* qui ne peuvent que rebuter certaines entreprises :

— au niveau macro-économique, la maîtrise du commerce extérieur permet aux autorités de ces pays de procéder à des changements brutaux qui se traduisent par une grande irrégularité des commandes ;

— au niveau micro-économique, l'entreprise privée est obligée de s'adapter à un système dont elle ne comprend pas toujours ni la structure, ni la logique.

Marchés conclus, situation  
(En millions)

PAYS	PRODUITS de l'agriculture et des industries agricoles et alimentaires. 1	DEMI-PRODUITS industriels. 2	BIENS d'équipement vendus individuellement (sauf la construction navale). 3	CONSTRUCTION navale (navires et plates-formes marines). 4
<b>Bulgarie :</b>				
1973 .....	0	30	17	0
1974 .....	1	62	75	0
1975 .....	1	24	153	0
1976 .....	0	0	23	0
<b>Roumanie :</b>				
1973 .....	0	8	163	0
1974 .....	0	8	146	0
1975 .....	0	6	62	0
1976 .....	0	2	73	0
<b>Tchécoslovaquie :</b>				
1973 .....	0	1	31	0
1974 .....	0	71	91	0
1975 .....	0	2	90	0
1976 .....	0	0	24	0

Source : C O. F. A. C. E.

de fin septembre 1976.  
de francs.)

<b>BIENS d'équipement vendus en ensembles, complexes énergétiques ou industriels, aména- gement du territoire.</b> 5	<b>BIENS de consommation manufacturés.</b> 6	<b>SERVICES ET DIVERS (y compris travaux publics).</b> 7	<b>AUTRES équipements.</b> 8	<b>TOTAL</b>
4	2	3	0	56
162	1	2	0	303
506	0	0	0	684
1	0	0	0	24
56	0	2	0	230
31	0	0	516	701
23	10	0	7	108
166	2	1	3	247
6	0	0	0	38
245	0	0	0	407
9	1	4	0	106
50	0	0	0	74

### *L'irrégularité des commandes.*

Le tableau ci-dessus, qui retrace de 1973 à septembre 1976 le montant des contrats passés avec la Bulgarie, la Roumanie et la Tchécoslovaquie faisant l'objet d'une garantie de la Compagnie française pour le commerce extérieur (C. O. F. A. C. E.), permet d'appréhender le phénomène. Les volumes d'échanges constatés apparaissent encore plus fluctuants que quand on considère les chiffres globaux du commerce extérieur : pour simplifier, on pourrait dire qu'il y a la même différence entre les deux séries qu'entre les autorisations de programme et les crédits de paiement.

Ainsi, pour la Bulgarie, le montant des contrats enregistrés sextuple de 1973 à 1974 et double encore de 1974 à 1975. Ils devraient s'effondrer en 1976 si la tendance des neuf premiers mois se confirmait.

En ce qui concerne la Roumanie, les fluctuations sont moindres mais les volumes des contrats signés plus importants : doublement de 1973 à 1974, effondrement en 1975, amorce de reprise en 1976.

Les mêmes observations peuvent être faites pour les contrats passés avec la Tchécoslovaquie : développement extrêmement rapide en 1974, puis net repli en 1975 ; une reprise pourrait également voir le jour en 1976.

Il existe un certain décalage entre la signature des contrats enregistrés par la C. O. F. A. C. E. et les chiffres de passage en douane, ce qui s'explique aisément lorsqu'il s'agit de la livraison de complexes industriels. En effet, les exportations effectives de matériel français ne peuvent avoir lieu qu'après la mise au point définitive du projet et la réalisation des travaux du génie civil, soit environ deux ans après la signature du contrat. Ainsi n'est-ce qu'en 1976 qu'on a pu constater les conséquences sur les exportations françaises à destination de la Tchécoslovaquie des importants contrats signés en 1974, soit avec retard d'environ dix-huit mois.

Il faut enfin insister sur le fait que l'irrégularité des commandes joue également à l'intérieur des années ; cela empêche notamment de considérer comme définitivement mauvaise l'année

1976 pour la Bulgarie et la Tchécoslovaquie au vu des résultats des seuls neuf premiers mois. En effet, d'autres **indicateurs d'activité à l'exportation**, comme celui du montant des marchés non encore signés ayant fait l'objet d'une promesse de garantie, semblent infirmer cette tendance.

*Montant des marchés non encore signés  
ayant fait l'objet d'une promesse de garantie.*

(Situation à la fin décembre 1976.)

	Millions de francs.
Bulgarie .....	1 018
Roumanie .....	754
Tchécoslovaquie .....	744

*L'incertitude des négociations.*

La négociation par une firme occidentale d'un contrat à l'Est l'oblige à s'adapter à une organisation dont les modalités de fonctionnement lui sont tout à fait étrangères. Elle se trouve confrontée à un système où il ne semble pas exister de distinction très nette entre l'administration et les entreprises et dont la structure et la logique peuvent parfois lui échapper.

Ainsi, l'application stricte du monopole du commerce extérieur, qui semble de règle dans les pays que la délégation a visités, a pour conséquence de multiplier les instances administratives de tutelle ou les interlocuteurs, ce qui ne va pas sans susciter une certaine insécurité des négociations.

Il ressort, en effet, que des conversations avec les conseillers commerciaux, ainsi que des contacts que la délégation a pu avoir avec certains industriels français travaillant pour les marchés de l'Est, que l'entreprise qui veut exporter doit faire preuve de beaucoup de patience et de ténacité. Ainsi, au stade des contacts préliminaires, les interlocuteurs peuvent apparaître puis disparaître brusquement, ce qui peut engendrer scepticisme et lassitude chez les chefs d'entreprise. Quant aux négociations proprement dites, elles sont particulièrement difficiles. Rien ne peut être considéré comme acquis avant la signature du contrat, l'apparition de nou-

veaux interlocuteurs ou la présentation de nouvelles exigences de la part des autorités de tutelle sur les points d'accords antérieurs. Telles semblent être en effet les pratiques courantes des négociateurs roumains.

Cependant, les difficultés que rencontrent les entreprises françaises ne proviennent pas seulement de la façon dont se déroulent les négociations mais encore de doutes sur les intentions réelles des autorités. D'une part, l'information circulant assez mal, les services commerciaux des ambassades ont toutes les peines à se tenir au courant de la liste des projets d'opérations dont la réalisation peut être confiée à des firmes occidentales.

D'autre part, la position fluctuante des autorités, que l'on constate parfois, peut s'expliquer par la complexité des processus de décision: Le cas de l'usine de cellulose qui devrait être réalisée à Ruzomberok, en Slovaquie, apparaît, à cet égard, très révélateur. Pressentie depuis le début de l'année 1974, la firme française Creusot-Loire Parson et Whittemore Entreprises a signé, en octobre 1975, un contrat d'avant-projet pour une usine destinée à produire 200 000 tonnes par an de pâte à papier et 150 000 tonnes de papier. En fait, malgré la publication du VI<sup>e</sup> Plan tchécoslovaque, aucune décision n'a encore été prise. A la délégation qui essayait d'obtenir des responsables tchécoslovaques quelques précisions à ce sujet, il fut répondu que le projet serait inscrit à la fin du VI<sup>e</sup> Plan ou au début du VII<sup>e</sup> Plan et, qu'en tout état de cause, les services commerciaux de l'ambassade seraient informés de la décision dès qu'elle serait prise.

Mais, quelque déconcertantes que soient les pratiques commerciales des pays de l'Est, il semble que les entreprises françaises n'aient pas toujours pu s'y adapter aussi bien que leurs concurrents occidentaux.

## 2. — La concurrence occidentale.

De ce point de vue, des progrès importants ont été accomplis par les entreprises françaises compte tenu du handicap que pouvaient constituer les pesanteurs de l'histoire et des réputations.

Il n'en reste pas moins qu'en règle générale elles ne font pas encore preuve d'une agressivité commerciale comparable à celle de leurs concurrents allemands.

*Le poids de l'histoire et des réputations.*

Le tableau ci-dessous donne, pour les années 1966, 1969, 1973, 1974 et 1975 (six premiers mois) les parts respectives de la France et de ses principaux concurrents dans les exportations totales des pays de l'O. C. D. E. à destination de la Bulgarie, la Roumanie et la Tchécoslovaquie.

*Part respective de la France et de ses principaux concurrents dans les exportations totales des pays de l'O. C. D. E. (en millions de dollars U.S.).*

PROVENANCE	DESTINATION														
	Tchécoslovaquie.					Roumanie.					Bulgarie.				
	1966	1969	1973	1974	6 mois 1975	1966	1969	1973	1974	6 mois 1975	1966	1969	1973	1974	6 mois 1975
France .....	5,3	3,7	6,6	8,8	15,3	4,2	6	14	15,3	20,1	3,5	2,1	3,2	6,3	12,5
Pourcentage.	11,9	7,1	5,8	6	9,9	12,3	11,3	12,4	8,9	9,7	11,6	9,5	7,8	8,9	13,1
Allemagne fédérale .....	10,4	17,6	47,2	57,6	54,5	11,6	15,6	37	59,4	70,8	9	5,2	13,1	24,8	61,2
Pourcentage.	46,7	33,7	41,8	39,5	35,3	34,2	29,2	32,8	34,6	34,3	30	23,6	32	35,1	64,1
Italie .....	4,5	5,2	7,1	10,3	9,9	3,9	6,3	10,8	16	21,8	3,1	4,2	5,6	7,9	9,9
Pourcentage.	10,1	9,9	6,2	7	6,4	11,5	11,7	9,5	9,3	10,5	10	19	13,6	11,1	10,4
Grande-Bretagne .....	4,4	3,6	5,5	8,7	9,1	2,5	5,9	6,9	6,5	9,6	1,7	1	2,7	3,5	5,2
Pourcentage.	9,8	6,9	9,7	5,9	5,9	7,3	10,9	6,2	3,7	4,6	5,6	4,5	6,6	4,9	5,4
Autriche .....	3,7	5	8,1	12,9	14,9	2,1	3,6	5	7,05	7,5	2,1	2,2	2,7	4,7	5,1
Pourcentage.	8,3	9,5	7,1	8,8	9,6	6,1	6,7	4,4	4	3,6	7	10	6,6	6,6	5,3
Japon .....	0,4	1,2	1,2	3,5	2,6	1,8	1,8	5,9	13,8	16,1	2	0,9	1,7	6,1	4,1
Pourcentage.	0,8	2,3	1	2,4	1,6	5,3	3,5	5,2	8,1	7,8	6,6	4	4,1	8,6	4,2
U. S. A. ....	3,1	1,2	6	4,1	4,6	2,2	2,7	9,7	23,1	20,5	0,3	0,4	0,5	1,9	3,5
Pourcentage.	6,9	2,3	5,3	2,8	2,9	6,4	5,1	8,6	13,4	9,9	0,1	1,8	1,2	2,6	3,6
Total O.C.D.E.	44,5	52,1	112,7	145,5	154	33,9	53,4	112,8	171,2	206,3	30	22	40,9	70,6	95,4
Pourcentage.	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Ce tableau permet de constater le *poids considérable des exportations allemandes* dont la part dans les exportations totales de l'O.C.D.E. fluctue autour de 33 % en Roumanie et entre 35 et 45 % en Tchécoslovaquie. Pour la Bulgarie, cette part, après être restée entre 25 et 35 % de 1966 à 1974, passe brusquement à 64,1 % pendant les six premiers mois de 1975.



La part de la France dans les exportations des pays de l'O.C.D.E. à destination de la Tchécoslovaquie et de la Bulgarie, après avoir baissé pour les années 1969 et 1973, a augmenté faiblement en 1974, puis plus franchement pendant les six premiers mois de 1975. En revanche, après avoir bien résisté pendant les années 1969 et 1973, la France a vu sa position se détériorer en 1974, les six premiers mois de 1975 marquant une timide reprise. Dans tous les cas, *la part de la France dépasse rarement 10 %*. Le tableau ci-dessous illustre la faiblesse relative de ses performances par rapport à celles de la R.F.A.

*Evolution du rapport des exportations françaises aux exportations allemandes.*

	1966	1969	1973	1974	1975 6 mois.
Bulgarie .....	0,38	0,40	0,24	0,25	0,20
Roumanie .....	0,36	0,38	0,38	0,25	0,28
Tchécoslovaquie ...	0,25	0,21	0,14	0,15	0,28

Une telle disproportion ne peut être attribuée à de simples différences de compétitivité tant du point de vue de la qualité des techniques que des prix. Ainsi peut-on voir dans ce phénomène l'importance du facteur historique qui a soumis ces pays à l'influence de l'Allemagne. En tout état de cause, il semble que la technique allemande y bénéficie de *préjugés favorables* largement hérités du passé. Mais on ne peut s'exagérer l'importance de ce facteur car l'affinité ou du moins la proximité culturelle avec l'Allemagne de ces trois pays n'empêche pas la culture française d'être encore aujourd'hui assez répandue. Force est donc d'expliquer la disproportion des performances entre la France et la R. F. A. par un autre facteur : l'agressivité commerciale.

#### *L'agressivité commerciale.*

Nombre de responsables rencontrés par la délégation ont manifesté le désir de voir la France devenir un partenaire commercial privilégié de leur pays, de façon à concrétiser certaines affinités politiques ou culturelles. Mais, quand on leur objectait l'importance de leurs échanges avec la R. F. A., ils faisaient état du *manque de tenacité des entreprises françaises*. Il n'est cependant pas nécessaire de partager cette opinion pour souhaiter que celles-ci améliorent

leurs méthodes de prospection à l'Est. Il faut noter qu'à côté des modalités traditionnelles de la prospection par des agents commerciaux ou par l'intermédiaire d'entreprises locales spécialisées (1), l'ensemble des pays de l'Europe de l'Est ont autorisé l'ouverture de bureaux autonomes de représentation par les firmes étrangères : cette possibilité existe depuis 1971 en Roumanie, 1975 en Tchécoslovaquie et 1976 seulement en Bulgarie. Il semble cependant que l'usage de cette facilité soit assez coûteuse.

Cette supériorité commerciale des industriels allemands ne se fonde pas seulement sur un plus grand dynamisme dans la vente de leurs produits, mais également dans l'achat de produits locaux.

Toutefois, ceci n'empêche pas la Tchécoslovaquie, la Roumanie et la Bulgarie d'accumuler les déficits commerciaux vis-à-vis de la R. F. A., au point de les obliger à annoncer — sinon à opérer — des restrictions autoritaires de leurs échanges avec celle-ci.

La France peut profiter de cette réorientation mais à condition de réduire un excédent commercial également substantiel.

### 3. — Le déséquilibre des échanges.

La persistance d'un tel déséquilibre constitue la menace la plus grave qui pèse sur le développement des exportations françaises, dans la mesure où il *menace la capacité de paiement* des trois pays.

Souhaitable et nécessaire, l'accroissement des importations françaises ne va pas soulever de délicats problèmes.

#### *Les limites de l'endettement extérieur.*

Une première approche de l'endettement de ces pays peut consister à *cumuler leur déficit* vis-à-vis de la France. On aboutit ainsi, pour la période 1967-1976, à un total de 487 millions de francs pour la Tchécoslovaquie, de 1 662 millions de francs pour la Roumanie et de 1 510 millions de francs pour la Bulgarie. Il ne s'agit là que d'une approximation très grossière car, d'une part les débiteurs peuvent régler leur dette de façon multilatérale, d'autre part, en sens inverse, il faudrait tenir compte des frais financiers non négligeables malgré les bonifications d'intérêt (soit 7,5 % d'intérêt à l'heure actuelle, ce qui constitue le droit commun du crédit à l'exportation).

---

(1) L'association *Interpred* en Bulgarie, l'établissement *Argus* en Roumanie et l'association *Usoz* en Tchécoslovaquie.

Echéancier des marchés garantis par la Coface faisant l'objet d'un crédit supérieur à six mois.

(Millions de francs.)

PAYS	PREMIERE année.	DEUXIEME année.	TROISIEME année.	QUATRIEME année.	CINQUIEME année.	SIXIEME année.	SEPTIEME année.	8 A 12 ANS	INDETER- MINE
Bulgarie .....	203,5	215,3	194,1	160,5	120,5	78,5	61,8	109,9	0,8
Roumanie .....	290	210,4	144,7	86,9	57,7	27,3	13,5	12	»
Tchécoslovaquie .....	120,3	107,5	87,5	73,9	48,6	26,1	19,7	»	»
Total pays de l'Est....	4 022,1	4 204,1	3 919,2	3 323,5	2 813,9	2 077,4	1 665,6	2 757,5	1 318,7

Une autre approche, plus directe, de l'endettement extérieur consiste à faire état des chiffres de la C.O.F.A.C.E. relatifs à l'encours des contrats faisant l'objet d'une garantie.

*Garanties en cours.*  
(Situation à fin décembre 1976.)

	MONTANT non encore payé restant dû sur les marchés déjà conclus.	EN-COURS à court terme 1 <sup>er</sup> semestre 1976.	TOTAL des en-cours.
(En millions de francs.)			
Bulgarie .....	1 191	44	1 235
Roumanie .....	2 649	49	2 698
Tchécoslovaquie .....	577	46	623

En fait, ces données doivent également être interprétées avec circonspection, car il s'agit d'un *endettement potentiel* : la dette de ces trois pays peut être née ou à venir, si la prestation correspondante n'a pas encore été fournie par les entreprises françaises. Pour préciser ce point, il est nécessaire de recourir à des *échéanciers* comme ceux qui sont fournis par le tableau ci-joint.

Quelles que soient les difficultés que l'on rencontre pour évaluer avec précision l'endettement extérieur des pays de l'Est vis-à-vis de la France, il n'en reste pas moins que le maintien d'un tel déséquilibre commercial n'est de l'intérêt ni de la France qui doit financer ses excédents, ni de ses trois partenaires qui devront bien rembourser leur dette.

Certes, on peut envisager *une certaine compensation multilatérale des soldes commerciaux*, mais il n'est pas moins nécessaire de chercher les moyens d'augmenter les importations françaises.

#### *L'insuffisance des importations françaises.*

Le vrai problème n'est pas, comme semblent le penser les responsables que la délégation a rencontrés, l'existence de **contingents**. Ceux-ci, d'ailleurs, fixés unilatéralement par une décision du conseil de la C. E. E. après diverses concertations communautaires ne concernent que des *produits sensibles* dont la France ne peut autoriser l'importation, sous peine de voir mis gravement en

danger l'emploi dans certains secteurs de son économie et, notamment, dans celui du textile. C'est dans ce secteur qu'existent encore quatre positions restant contingentées vis-à-vis des pays de l'Est, mais non vis-à-vis des autres pays membres du Gatt (1), la discrimination n'étant qu'apparente dans la mesure où ces positions font l'objet de l'Arrangement multifirmes qui organise l'autolimitation des exportations de certains pays producteurs de textile.

D'ailleurs, dans la plupart des cas, les possibilités d'importation ne sont pas pleinement utilisées, sauf pour le textile. En outre, il apparaît que ces produits contingentés ne constituent qu'une fraction relativement modeste des exportations roumaines (1/3) et bulgares (1/4).

Le problème réside plutôt dans **une certaine inadaptation de beaucoup de produits de l'Est aux marchés occidentaux** aussi bien sur le plan technique que commercial.

Ainsi, le *niveau technique* est souvent plus qu'honorable, mais c'est la *fiabilité* qui fait défaut : les industriels français se plaignent de ne jamais pouvoir être sûrs ni de la qualité, ni de la date des livraisons. En outre, la rigidité de leur appareil de production et de leurs méthodes de prospection des marchés empêche les pays de l'Est de s'insérer facilement dans le processus d'intégration par la différenciation des produits qui caractérise les échanges entre les pays hautement industrialisés de l'Occident analysé par l'économiste suédois Linder. Cette **inaptitude au commerce différencié** constitue un *handicap* que les pays de l'Est ne peuvent surmonter qu'au moyen d'une « *hyper-compétitivité* » par les prix que les pays occidentaux ne peuvent vraiment laisser se développer, à peine de *perturber* considérablement *le fonctionnement normal de leurs marchés*. On peut remarquer que sur le plan juridique, il est difficile de contrôler cette concurrence par les prix, car la relativité des notions de prix de revient à l'Est rend difficile toute preuve de dumping.

Pour faire face à ces problèmes de commercialisation, les pays de l'Est ont de plus en plus tendance à demander l'achat par l'exportateur occidental de produits locaux parfois sans rapport avec son activité. Il s'agit d'un procédé par lequel *ils se déchargent de la fonction de commercialisation* de leurs produits : les entreprises françaises sont ainsi amenées à accomplir un rôle qui n'est

---

(1) Seules parmi les pays de l'Est, l'U. R. S. S., la Bulgarie et la R. D. A. ne sont pas membres du Gatt.

pas le leur, telle cette société d'ingénierie qui a accepté d'écouler sur le marché français pendant dix ans des chariots élévateurs produits par l'usine qu'elle a construite. Dans ce dernier exemple, il s'agit d'un cas particulier de **compensation** : les opérations dites « self supporting », c'est-à-dire les exportations d'ensembles industriels payés par l'importation des produits qu'ils permettent de fabriquer.

De ce point de vue, les problèmes posés par ces opérations diffèrent suivant la nature des produits faisant l'objet de la compensation. Celle-ci est d'abord particulièrement avantageuse si elle concerne des matières premières ou des demi-produits que la France doit nécessairement importer. Mais l'écoulement d'autres produits — généralement en grandes quantités — risque de perturber tant le cours régulier des marchés que l'activité des entreprises. Le fonctionnement normal d'un tel système de compensation suppose que soient mises en place des **structures spécifiques de commercialisation**, soit, quand le volume des affaires l'exige, de départements spécialisés au sein des entreprises, soit de *sociétés de commerce extérieur* susceptibles d'opérer en France comme à l'étranger.

De toute façon, le rachat de produits finis ne va pas sans soulever des questions de *stratégie à long terme* pour l'entreprise. Celle-ci se trouve, en effet, placée devant un **dilemme** : mettre à la disposition des pays de l'Est son réseau commercial pour vendre des produits concurrents des siens ou refuser d'assumer cette tâche de commercialisation au risque de voir ses partenaires développer un réseau qui puisse à terme constituer la base d'une concurrence nouvelle. C'est l'entreprise qui apprécie son intérêt dans chaque cas d'espèce.

La délégation estime cependant que le *problème de concurrence ne doit pas être surestimé* et souhaite que puissent se multiplier les cas d'association entre firmes françaises et entreprises de l'Est dont les pays étrangers. Le développement de la *coopération sur les marchés des pays tiers* — encore très modeste — devrait être encouragé, si elle permet aux deux partenaires d'être plus compétitifs qu'ils ne le seraient séparément et de pouvoir ainsi *emporter des marchés qu'ils n'auraient pas obtenu seuls*.

## CONCLUSION

Au terme d'un voyage si bref, la délégation ne peut prétendre avoir analysé tous les problèmes que pose le développement des échanges de la France avec la Bulgarie, la Roumanie et la Tchécoslovaquie.

Au cours de *très nombreuses réunions et visites*, elle a observé, écouté, interrogé ; elle a mesuré les résultats acquis en matière de commerce extérieur et constaté des obstacles qu'elle a compris, non comme la conséquence de la mauvaise volonté des individus, mais comme celle de l'histoire, de la géographie, ainsi que des caractères propres aux systèmes politique et économique de chaque pays.

La délégation a en effet perçu chez tous les partenaires la **ferme détermination d'accroître leurs échanges réciproques**. La mission qui lui était impartie procède d'ailleurs de la même volonté d'approfondissement des relations économiques que les multiples contacts qui s'établissent maintenant *de façon régulière* entre responsables des pouvoirs publics comme des entreprises ; c'est ainsi qu'ont eu lieu tout récemment une mission du Centre français du commerce extérieur en Bulgarie (novembre 1976), la visite de M. Manescu, Premier ministre roumain, à Paris (décembre 1976) et le voyage de M. Rossi, ministre du commerce extérieur, en Tchécoslovaquie (novembre 1976).

Mais le désir sincère de coopérer ne saurait, à lui seul, venir à bout des difficultés issues de l'hétérogénéité des structures, s'il ne se traduit pas par *des mesures concrètes*.

Sur ce plan, il semble que les efforts accomplis au sein des commissions mixtes et des comités spécialisés doivent être poursuivis afin que les parties puissent échanger les informations nécessaires à la mise au point de politiques commerciales plus adéquates.

Sans doute, nos partenaires devront-ils améliorer la fiabilité de leur fabrication et de leurs services de vente, ainsi que la variété de leur gamme de produits, s'ils veulent réussir les exportations de produits finis sur le marché français, sans lesquelles il n'est pas de réduction durable de leur déficit commercial.

Du côté français, des progrès importants restent à faire, tant pour développer nos ventes que pour résister à la concurrence des autres pays occidentaux.

Les entreprises françaises ne pourront accroître leurs exportations que si elles manifestent **une plus grande agressivité commerciale** et si elles font de leurs ventes à l'Est *une donnée permanente de leur développement*. Cela suppose la mise en place de *structures nouvelles* procédant, soit de l'adaptation des méthodes de représentation commerciale, soit de la recherche de nouvelles formules de *coopération sur les marchés des pays tiers*, soit de l'utilisation systématique — notamment par les petites et moyennes entreprises — de sociétés de commerce extérieur spécialisées, capable à la fois de promouvoir efficacement les exportations françaises et de commercialiser dans de bonnes conditions sur les marchés mondiaux les produits proposés en compensation.

Ces initiatives ne pourront porter leurs fruits que si l'Etat les encourage par *une politique dynamique d'accompagnement*, tout particulièrement en ce qui concerne le crédit : il serait par exemple souhaitable que soit étendue aux trois pays la procédure de crédits globaux dont bénéficie actuellement la Pologne.

Seule la conjugaison des efforts des entreprises et des pouvoirs publics doit permettre de consolider et d'améliorer les résultats acquis sur des marchés dont la conquête est un facteur important du *maintien* de l'activité et donc de *l'emploi dans l'économie française*.